



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi



Ministère du Développement communautaire, de la Solidarité nationale et de l'Équité sociale et territoriale



## RAPPORT DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

### Octobre-Novembre-Décembre (2022)

#### T4

**Pistes** **Energie** **Eau** **Entrepreneuriat**

**Santé** **Education** **Equipements**

YouTube, LinkedIn, Instagram, Facebook, Twitter, PUDC Sénégal, WhatsApp +221 78 638 02 26, <https://pudc.sec.gouv.sn/>

## Table des matières

Sigles et abréviations .....	4
<b>Fiche synoptique du projet .....</b>	<b>6</b>
I. Contexte et justification.....	7
II. Résumé des composantes du PA-PUDC/BAD .....	10
III. Cadre et plans d'engagement ES du PA-PUDC .....	11
3.1. Rappel des dispositions de l'accord de financement.....	11
3.2. Rappels des orientations ES du REP et annexes .....	12
<b>3.3. Rappel de quelques dispositions du PCGES du PUDC.....</b>	<b>13</b>
IV. Suivi environnemental et social de la mise en œuvre du PCGES du PUDC 2 .....	14
V. Plan de surveillance et de suivi environnemental et social du PA-PUDC .....	17
VI. Bilan de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales du PA-PUDC/BAD	18
VII. Suivi spécifique de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales et en ingénierie sociale .....	25
7.1. Présentation du bilan des activités de supervision et de suivi du PGES du PA -PUDC .....	25
7.2. Bilan des activités de suivi spécifiques réalisées par l'équipe du PUDC .....	27
7.2.1. Consultation des parties prenantes autour des sous projets de PTA et de postes de santé	27
7.2.2. Présentation des données de caractérisation et de validation de sites .....	33
7.2.3. Présentation des résultats du screening.....	36
7.2.4. Illustration des consultations publiques dans le cadre des sous-projets PTA .....	37
7.3. Stratégie de consultation et de screening dans le cadre des sous-projets de construction postes de santé PUDC .....	39
7.4. Bilan des résultats des activités réalisées par la DEFCCS.....	40
7.5. Bilan des activités réalisées par la DEEC .....	43
7.6. Bilan des résultats des activités d'ingénierie sociale réalisées par le cabinet MSA .....	44
VIII. Bilan de la prise en charge des non-conformités ou points d'attention .....	46
IX. Conclusion Perspectives et recommandations.....	51
Annexes .....	52
Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées consultations PP secondaires sous-projets PTA à Louga .....	52
Annexe 2 : Annexe : PV Consultation PP Principales PTA Niébé village de Keur Samba Sadio Louga .....	53
Annexe 3 : Feuille de présence consultation PTA Niébé Keur Samba Sadio .....	56
Annexe 4 : Fiche de prospection et de validation du site de Keur Samba Sadio .....	58

Annexe 5 : formulaire screening environnemental et social PTA Niébé Keur Samba Sadio .....	63
Annexe 6 : Liste personnes rencontrées consultation PP secondaire sous-projets PTA à Kaolack..	74
Annexe 7 : PV consultation Dinguiraye PTA céréales de FEPROMAS .....	75
Annexe 8 : Feuille de présence consultation bureau FEPROMAS pour leur PTA Niébé .....	78
Annexe 9 : Feuille de prospection et de validation site PTA céréales à Dinguiraye .....	79
Annexe 10 : Formulaire de screening SP PTA céréales à Dinguiraye .....	84
Annexe 11 : Liste personne rencontrées consultation PP secondaires Kaffrine .....	95
Annexe 12 : PV Consultation Publique PTA arachide à Nganda .....	96
Annexe 13 : Feuille de présence consultation publique PTA arachide à Nganda.....	99
Annexe 14 : fiche de prospection et de validation site PTA arachide Nganda .....	100
Annexe 15 : Matrice suivi environnemental et social (engagement) .....	105
Annexe 16 : Bilan sensibilisation des PP par MSA .....	106

## Sigles et abréviations

ANRAC	:	Agence Nationale pour la Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance
APD	:	Avant-Projet Détaillé
AREP	:	Procédures de Revue et d'Évaluation des Mesures d'Adaptation
CT	:	Collectivité Territoriale
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BCI	:	Budget Consolidé d'Investissement
BID	:	Banque Islamique de Développement
BT	:	Basse Tension
CAT	:	Cellule d'Appui Technique
CMR	:	Cadre de Mesure des Rendements
CRSE	:	Comité Régional de Suivi Environnemental et Social
CSS	:	Conséquences du Changement Climatique
DAO	:	Dossier d'Appel d'Offres
DEEC	:	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DREEC	:	Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
DEFCCS	:	Direction des Eaux et Forêts Chasse et Conservation des Sols
EES	:	Evaluation Environnementale Stratégique
ES	:	Environnement et Social
ES HSS	:	Environnemental et Social Hygiène Sécurité et Santé
FSD	:	Fonds Saoudien de Développement
GES	:	Gestion Environnementale et Sociale
GDS	:	Gouvernement du Sénégal
HSE	:	Hygiène Sécurité et Santé
ICPE	:	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IEC	:	Information-Education-Communication
IFAN	:	Institut Fondamental d'Afrique Noire
IREF	:	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
MO	:	Mise en Œuvre

MSA	:	Malick Sow et Associés
MT	:	Moyenne Tension
OP	:	Complexe Opérationnel
OCB	:	Organisation Communautaire de Base
PA	:	Projet d'Appui
PAC	:	Périmètre Agricole Communautaire
PCGES	:	Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
PEES	:	Procédures d'Evaluation Environnementale et Sociale
PGES	:	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PNB	:	Programme National de Biogaz
PP	:	Partie Prenante Principale
PS	:	Partie Prenante Secondaire
PRI	:	Pôle Régional d'Intervention
PTA	:	Plateforme de Transformation Agricole
PUDC	:	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
PV	:	Procès-Verbal
REP	:	Rapport d'Evaluation de Projet
SAEMV	:	Système d'alimentation en Eau Multi Villages
SAR	:	Société Agricole Rurale
SISMAR	:	Société Industrielle Sahélienne de Mécanique, de Matériels Agricoles et de Représentations
SSI	:	Système de Sauvegarde Intégré
T2	:	Trimestre 2
T3	:	Trimestre 3
T4	:	Trimestre 4
UCAD	:	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UGP	:	Unité de Gestion du Projet

## Fiche synoptique du projet

<b>Pays</b>	Sénégal
<b>Ministère Tutelle</b>	Ministère du Développement communautaire, de la Sociale nationale et de l'Équité sociale et territoriale
<b>Nom du Programme</b>	Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC)
<b>Titre du projet</b>	Projet d'Appui au Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PA-PUDC)
<b>Partenaire</b>	Banque Africaine de Développement (BAD)
<b>N° accord de prêt</b>	P-SN-KZO-004 ; 2000200003052
<b>Dates clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation : 27/09/2018</li> <li>- Signature : 02/10/2018</li> <li>- Publication EES 24/08/2018</li> <li>- Entrée en vigueur : 19/12/2018</li> <li>- Premier décaissement : 10/07/2019</li> <li>- Clôture prévisionnelle : 31/12/2022</li> <li>- Clôture prolongation : 31/12/2024</li> </ul>
<b>Durée initiatiale</b>	4 ans (48 mois) : Décembre 2018-Décembre 2022
<b>Durée après Prolongation</b>	6 ans (48 mois) : Décembre 2018-Décembre 2024
<b>Coûts totaux du projet</b>	<b>45 275 722 325 CFA</b> (69 080 000 EUR) dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 39 334 200 000 F CFA (60 000 000 EUR), financement BAD</li> <li>- 5 945 522 325 F CFA (9 069 241 EUR) Contrepartie Etat Sénégal.</li> </ul>
<b>Objectif du programme</b>	Contribuer à améliorer durablement les conditions de vie socio-économiques et sanitaires des populations en milieu rural.
<b>Effets attendus</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Meilleur accès des populations aux infrastructures socio-économiques de base ;</li> <li>2. Meilleur accès des populations aux infrastructures routières et énergétiques ;</li> <li>3. Meilleur accès aux marchés et accroissement des revenus des producteurs.</li> </ol>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de 300 km de pistes rurales</li> <li>- Réalisation de 40</li> <li>- SAEMV (forages et châteaux d'eau avec réseaux de distribution et ouvrages connexes)</li> <li>- Electrification de 180 villages dont 150 par réseau MT/BT et 30 par voie solaire</li> <li>- Acquisition de 500 équipements de transformation post-récolte</li> <li>- Mise en place de 40 SAR, l'aménagement et la mise en valeur de 40 périmètres à vocation agricole</li> <li>- Réalisation et équipement de 25 plateformes de services</li> <li>- Construction de 20 postes de santé équipés</li> <li>- IEC, Etudes et Renforcement de capacité des acteurs</li> </ul>
<b>Régions d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone Sud : Ziguinchor, Kolda, Sédhiou,</li> <li>- Zone Centre : Thiès, Diourbel, Fatick, Kaolack, Kaffrine,</li> <li>- Zone Est : Tambacounda, Kédougou</li> <li>- Zone Nord : Louga et Matam.</li> </ul>
<b>Catégorie E&amp;S</b>	- Programme de Catégorie 2 « Projets à risques modérés »

## I. Contexte et justification

Depuis 2015, le Gouvernement du Sénégal s'est résolument engagé dans la voie de l'accélération du développement communautaire à travers le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) en boostant l'économie de la plupart des communes rurales par le renforcement de leur environnement socio-économique, la construction d'infrastructures socio-économiques de base et l'implication des acteurs locaux dans le développement économique et social de leurs localités. Ceci a comme point de mire la réalisation du Plan Sénégal Émergent (PSE) à l'horizon 2035.

Dans ce processus, les partenaires techniques et financiers comme la Banque Africaine de Développement (BAD) ont apporté leur contribution au Gouvernement du Sénégal pour la mise en œuvre de la seconde phase du PUDC, entamé depuis 2018. La BAD a accordé au Gouvernement du Sénégal (GdS) un crédit de soixante millions d'euros pour contribuer à la mise en œuvre de la seconde phase à travers le Projet d'Appui au Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PA-PUDC).

Ainsi, beaucoup de localités dans les régions d'intervention du PA-PUDC vont bénéficier de l'accompagnement de la Coordination Nationale du programme pour la mise en place de périmètres agricoles communautaires (PAC) ; la réalisation de forages et d'infrastructures d'alimentation en eau potable ; la construction et l'équipement de plateformes de transformation agricoles (PTA) ; l'acquisition d'équipements de transformation post-récolte pour les femmes et les jeunes ; la réalisation de pistes rurales et l'électrification de certaines localités par centrales solaires ou par réseau MT/BT ; la construction et l'équipement de postes de santé équipés et d'écoles.

Toutefois, les réalisations du PA-PUDC pourraient impacter négativement l'environnement et le milieu socioéconomique. Afin de minimiser ces effets négatifs potentiels, le programme a fait l'objet d'une Evaluation Environnementale Stratégique (EES) en 2017, conformément à la réglementation nationale.

Concernant l'implication des partenaires techniques et financiers dont la Banque Africaine de Développement (BAD), le programme tient compte du système de sauvegarde intégré de la banque particulièrement aux sauvegardes opérationnelles pertinentes pour le PA-PUDC.

Globalement, le programme a été classé à la catégorie 2 au titre du système de sauvegardes environnementales et sociales de la BAD, ce qui correspond à la catégorie retenue par le Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de la Transition Ecologique dans le cadre de l'EES du programme. Le résumé de l'évaluation EES a été publié sur le site Web de la Banque à la date du 24 août 2018.

Les résultats de l'EES et du Rapport d'Evaluation du Projet (REP) montrent que les impacts environnementaux et sociaux négatifs du programme sont jugés mineurs et très éphémères. Ils sont essentiellement observés au cours des travaux puisque l'essentiel des infrastructures viennent apporter une solution qui améliore, de manière substantielle, les conditions de vie des populations

rurales (désenclavement des villages, accès à l'eau et à l'électricité, aux structures de santé, l'augmentation des revenus et à un meilleur statut nutritionnel).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase II du PUDC, la gestion environnementale et sociale du PUDC repose sur la mise en œuvre de la composante 4 du programme, relative à l'environnement et la promotion d'une économie verte. Cette composante est scindée en deux volets à savoir : i) le volet mis en œuvre du Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale et ii) le volet promotion d'une économie verte.

La mise en œuvre du PCGES de l'EES et du PGES du PA-PUDC contribuent à la réalisation des objectifs du programme par l'atteinte des résultats intermédiaires du cadre de mesure des rendements à savoir : i) les ressources naturelles et les écosystèmes dans les sites d'intervention du programme sont préservés et/ou restaurés » et ii) les impacts négatifs des travaux et des projets sont atténués et des emplois dans le domaine de l'économie verte sont créés.

La démarche consiste, dans un premier temps, à veiller à la prise en compte du volet environnement dans tout le processus de planification, de mise en œuvre et de suivi évaluation des activités du programme.

Le PUDC est responsable de la mise en œuvre du PGES et doit se conformer aux indicateurs identifiés dans les documents d'exécution des projets, aux politiques et aux directives de la BAD, ainsi qu'aux engagements de nature environnementale et sociale inclus dans les documents de prêt. Aussi, étant classé à la catégorie 2, le PUDC doit rendre compte à la BAD de la mise en œuvre du PCGES dans les rapports trimestriels qu'il soumet régulièrement à la Banque.

Durant les trimestres 2 et 3 de l'année 2022, les activités de suivi environnemental et de gestion des ressources naturelle menées sont :

- Mise en place de pépinières forestières dans les PAC des localités d'intervention du PUDC par les secteurs des eaux et forêts en collaboration avec les brigades forestières et les membres des bureaux des SAR ;
- Formation des populations rurales impliquées dans les actions de reboisement sur les techniques de production de plants de reboisement ;
- Suivi de la production de plants fruitiers et forestiers dans les pépinières implantées sur financement du PUDC ;
- Mise en place de technologies agroforestières (haie vive et brise vent) dans les PAC ;
- Reboisement des périmètres des forages installés par le PUDC ;
- Prospection et validation de site avec les communautés pour la restauration des zones de mangroves dégradées et autres ;
- Identification et validation, avec les communautés, des sites dégradés à mettre en défens ;
- supports techniques et/ou de communication produits et diffusés pour la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, dans le cadre des protocoles signés avec les partenaires de mis en œuvre, nombre de plants coupés dans le cadre des travaux avec les entreprises, le taux de compensation des ligneux impactés avec les travaux...)

Ce présent rapport est préparé dans le but de rendre compte des résultats obtenus au courant du trimestre 4 de l'année 2022, de la mise en œuvre des activités ci-après :

- Mission de supervision des réalisations en matière de gestion des ressources naturelles et de restauration des écosystèmes par la DEFCCS ;
- Organisation d'ateliers régionaux de partage des outils de gestion environnementale et sociale du PUDC en vue d'un renforcement des capacités des parties prenantes ;
- Suivi environnemental et social de quelques réalisations du PUDC par la DEEC ;
- Rencontre de suivi environnemental et social du PUDC avec l'expert environnement de la BAD ;
- Organisation de réunions villageoises dans le cadre du redéploiement des sous-projets ;
- Cartographie des parties prenantes par type ou volet d'intervention du PUDC (hydraulique, électrification, chaîne de valeurs agricole et laitière, santé, éducation, équipements post-récoles, plateformes de transformation agricoles....
- Prospection et validation des sites pour abriter les travaux ;
- Screening environnemental et social de sites d'intervention du PUDC identifiés pour ce trimestre ;
- Préparation des dossiers de demande de validation de la catégorisation des sous-projets à transmettre aux DREEC pour validation via les pôles régionaux d'intervention du PUDC ;
- Revue des dossiers techniques pour prise en compte des volets environnement et social en vue d'une prise en charge dans les spécifications techniques ;
- Participation à l'élaboration des DAO en s'assurant de la prise en charge des clauses environnementales et sociales ;
- Supervision des travaux en collaboration avec les Cellules d'Appui Technique (CAT), de suivi Évaluation et Planification (SEP), et de l'Ingénierie Sociale (IS) ;  
évaluation et Planification (SEP), de l'ingénierie sociale (IS) d'Entreprenariat et de Valorisation Economique, (CEVE) du Programme avec l'implication des chefs de projets et conseillers au programme au PUDC ;
- Consultation des parties prenantes principales et secondaires sur le programme et les sous-projets à réaliser ;
- Renforcement des capacités des coordonnateurs de PRI sur le volet environnement et social du PUDC ;
- Mobilisation des parties prenantes techniques et communautaires autour des activités du PUDC ;
- Suivi de la mise en œuvre des PGES entreprises avec la collaboration des environnementalistes des missions de contrôles et des entreprises ;
- Elaboration et renseignement d'une matrice de suivi des engagements environnementaux et sociaux des entreprises et missions de contrôles recrutés dans le cadre de l'exécution des travaux du programme ;
- Organisation de rencontres de suivi du niveau de la mise en œuvre des projets de partenariat avec la DEEC et la DEFCCS ;
- Revue des documents de planification environnementale et sociale, préparés par le cabinet MSA, dans le cadre de son contrat avec le PUDC pour la mise en œuvre du volet IEC ;
- Définition d'une stratégie y compris des indicateurs de suivi des performances du volet gestion des ressources naturelles confié à la DEFCCS (nombre de mètres linéaires de plantation,

superficie mise en défens, nombre d'hectares reboisés, nombre de plants produits, nombre de personnes formées sur la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, nombre de pépinières installées, nombre d'hectares de mangrove restaurés, taux de reprise de survie et de réussite des reboisements, ressources financières mobilisées, quantité de carbones séquestrées grâce à l'appui du PUDC, niveau de contribution à l'amélioration de la biodiversité, nombre d'agents des Eaux et Forêts et de l'environnement formés et/ou mobilisés dans le cadre du suivi environnemental et social du PUDC, nombre d'outils de suivi environnemental et social implantés ; ...

## II. Résumé des composantes du PA-PUDC/BAD

Le tableau ci-dessous présente le résumé des différentes composantes du PA-PUDC.

Tableau 1 : Composantes et sous-composantes du PA PUDC

Composantes	SOUS-Composantes
<b>A. Chaînes de valeur et Développement des Infrastructures</b>	<b>Chaînes de valeur agricoles</b> (i) Accompagnement pour la mise en place de 40 Sociétés Agricoles Rurales (SAR) ; (ii) aménagement de 40 périmètres horticoles (5 - 10 hectares) à vocation agricole y compris les équipements d'irrigation, (iii) Accompagnement pour la mise en valeur de 40 périmètres horticoles; (iv) Appui à la mise en marché de la production des SAR (ciblage et actualisation) ; (v) Accompagnement des porteurs de projets ; Fond pour le financement de projets ; (vi) Acquisitions de Kits d'amorçage pour l'appui aux jeunes et aux femmes ; (vii) Construction de 30 magasins de stockage de produits agricoles ; (viii) Construction de 5 magasins de conditionnement des produits agricoles ; (ix) Réalisation d'une étude de faisabilité technique et économique pour la mise en place des plateformes agricoles ; (x) Mise en place de 25 plateformes agricoles ; (xi) Acquisition de lots d'équipements pour les 25 plateformes agricoles ; (xii) Acquisition de 500 équipements de transformation pour les femmes et les jeunes ; (xiii) Formations pour les membres du comité de gestion des plateformes agricoles et des équipements de transformation ; (xiv) Formation pour les opérateurs des machines des plateformes agricoles ; (xv) Formation des gestionnaires des mini laiteries.
	<b>Infrastructures routières et énergétiques</b> (i) Réalisation de 300 km de pistes rurales ;(ii) Appuis aux groupements et Comités d'entretien des pistes ; (iii) Réalisation de 30 centrales solaires photovoltaïques (PV) ; (iv) Pose de 300 Km de réseaux Moyenne Tension (MT) ; (v) Pose de 300 km de réseaux Basse Tension (BT) ; (vi) Acquisitions de 150 Postes H61 ; (vii) Installation du réseau électrique intérieur pour 3 000 ménages vulnérables.
	<b>Amélioration des services sociaux de base</b> : (i) Réalisation d'études géophysiques pour la confirmation des sites de forages ; (ii) Réalisation et équipements de 40 forages neufs ; (iii) Réalisation et équipements de 40 Châteaux d'eau ; (iv) Pose de 500 km de réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable ; (v) Réalisation de 80 abreuvoirs ; (vi) Réalisation de 40 prises de charrette; (vii) Réalisation de 40 branchements scolaires ; (viii) Réalisation de 40 édicules scolaires ; (ix) Réalisation

	de 600 bornes fontaines (x) Réalisation et équipements de 20 postes de santé incluant le paquet minimum d'activité de santé/nutrition.
<b>B. IEC, Etudes et renforcement de capacités</b>	<b>IEC sur le projet, Sensibilisation, Changement de Comportement;</b> (i) Appui à la formation pour 100 agents des services déconcentrés ; (ii) Renforcement des Capacités de 50 Collectivités territoriales ; (iii) Formations des Formatrices pour 250 Groupements féminins ; (iv) Etude du coût de la faim ; (v) Formation de 150 ASC dans la zone du projet ; (vi) Suivi-promotion de la croissance-Eveil-Prise en charge de la maladie ; (vii) Appuis Institutionnels pour les services sectoriels ; (viii) Appui aux cantines scolaires dans 2 régions ; (ix) Appui à la mise à jour du RNU (Enquête); (x) Etudes d' impact sur la pauvreté et la protection sociale ; (xi) Renforcement des capacités des mutuelles de santé ; (xii) Appuis Institutionnels à l'ANRAC.
<b>C. Gestion du Projet</b>	i) Salaires des membres de l'UGP ; (ii) Consommables Informatiques et bureautiques ; (iii) Acquisitions de Véhicules ; (iv) Carburants, Entretien et Réparations de véhicules ; (v) Lancement du projet, Communication, Publicité, Enquête ; (vi) Appuis aux services déconcentrés pour le suivi et la supervision du projet ; (vii) Divers (Frais de mission, autres...) ; (viii) Activités de suivi évaluation du projet ; (ix) Assistance à la mise en œuvre du PGES ; et (x) Audit du projet.

### III. Cadre et plans d'engagement ES du PA-PUDC

#### 3.1. Rappel des dispositions de l'accord de financement

Le chapitre 5 de l'accord de financement présente les engagements du Gouvernement du Sénégal (GdS) libellés en deux sections.

Les engagements en matière de sauvegardes environnementales et sociales sont traités au niveau de la section 5.02. Il s'agit de :

- Exécuter le projet conformément au plan de gestion environnementale et sociale (PGES), aux Politiques de sauvegardes de la Banque et à la législation nationale applicable d'une manière satisfaisante pour la Banque, sur le fond et la forme ;
- Préparer et soumettre à la Banque, dans le cadre du Rapport de Projet mentionné à la section 8.01 (Rapports de projet) du présent accord, des rapports **semestriels** sur la mise en œuvre du PGES, y compris les lacunes identifiées et les mesures correctives qui y ont été apportées ;
- S'abstenir de toute action qui empêcherait ou entraverait la mise en œuvre du PGES y compris toute modification, suspension, renonciation et/ou annulation de toute disposition y relative, totalement ou partiellement, sans l'accord préalable écrit de la Banque ; et
- Collaborer entièrement avec la Banque dans le cas où la mise en œuvre du Projet ou tout changement dans son champ d'application entraîne, de façon imprévue, le déplacement et/ou la réinstallation de populations et s'engage à ne débiter de travaux dans la zone affectée par la mise en œuvre du projet.

**NB :** Malgré qu'il soit mentionné dans l'accord de prêt, la soumission de rapport semestriel, le PUDC classé catégorie 2 selon le SSI est tenu de présenter un rapport trimestriel conformément aux Procédures d'Évaluation Environnementale et Sociale (PEES) de la banque.

### 3.2. Rappels des orientations ES du REP et annexes

Le rapport d'évaluation du PA-PUDC présente, au niveau du chapitre « Faisabilité du projet », un certain nombre de dispositions sur le plan de la conformité vis-à-vis des systèmes de sauvegardes environnementales et sociales, aux politiques de sauvegardes climatiques et selon le système de catégorisation genre « gender marker system » de la BAD. Les conclusions validées sur le plan environnemental et social sont :

- Le PUDC a été classé à la catégorie 2 au titre du système de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque, ce qui correspond à la catégorie retenue par les services de l'environnement du pays ;
- Le programme fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique dont le rapport est validé par le pays ; le résumé de l'évaluation environnementale stratégique a été publié sur le site Web de la Banque à la date du 24 août 2018 ;
- Les impacts environnementaux et sociaux négatifs du programme sont jugés mineurs et très éphémères. Ils seront essentiellement observés au cours des travaux puisque l'essentiel des infrastructures viennent apporter une solution qui améliore, de manière substantielle, les conditions de vie des populations rurales (désenclavement des villages, accès à l'eau et à l'électricité, aux structures de santé, aux revenus et à un meilleur statut nutritionnel).

L'identification des risques et l'analyse de la sensibilité climatique du programme ont été réalisées, conformément aux Procédures de Revue et d'Évaluation des Mesures d'Adaptation (AREP) et au Système de Sauvegarde contre les Conséquences du Changement Climatique (CSS). Sur cette base de l'analyse préliminaire des activités du projet, il faut globalement retenir que :

- certaines activités sont plus sensibles que d'autres, les pistes et les ouvrages hydrauliques seront plus climato-sensibles que les autres infrastructures ;
- les pistes qui seront réalisées intégreront dans leur conception des ouvrages pour assurer l'écoulement normal des voies d'eau qui les traversent ;
- les profils longitudinaux des pistes seront orientés pour faciliter une évacuation des eaux qui tombent ou ruissellent sur la couche de roulement ;
- les matériaux de constructions qui seront utilisés devraient favoriser un bon niveau de compactage capable de renforcer l'adhésion de différentes particules primaires afin de réduire leur effritement avec le battage des eaux d'averses exceptionnelles ;
- les ouvrages hydrauliques devraient cibler des nappes suffisamment productives afin d'éviter l'épuisement précoce ;
- les autres infrastructures socio-économiques seront réalisées en tenant en compte de leur probable exposition aux aléas (vents violents, hausse de température, pluviométrie exceptionnelle etc.) ;
- le projet privilégiera l'utilisation de l'énergie solaire pour l'éclairage des infrastructures socio-économiques et le fonctionnement des équipements que le programme contribuera à réaliser. Cette alternative rendra davantage propres et vertes les actions du projet.

### 3.3. Rappel de quelques dispositions du PCGES du PUDC

Le rapport d'évaluation environnementale et sociale du programme validé par le Ministère en charge de l'environnement et adopté par la BAD dans le cadre du PA-PUDC conclut que :

***Vu le contexte du PUDC (Programme d'Urgence), le diagnostic environnemental et sociale a tri préliminaire devra se substituer à la procédure nationale en matière d'évaluation environnementale et sociale.***

D'après l'évaluation environnementale et sociale du programme, cette démarche permettra de :

- Faire le classement ICPE des projets ;
- Déterminer les projets qui sont susceptibles d'avoir des impacts négatifs au plan environnemental et social ;
- Identifier les mesures environnementales à appliquer, le cas échéant.

Elle sera réalisée à l'aide du formulaire qui a été proposé sous la forme d'un questionnaire qui permet d'identifier les impacts environnementaux et sociaux de chaque projet (voir le formulaire de tri préliminaire en annexe, renseigné dans le cadre des sous-projets PTA et postes de santé). Selon le rapport d'évaluation, leannexes, mis à jour en septembre 2022). Le processus comprend :

- Le remplissage du formulaire de sélection par la DREEC avec l'appui du PRI ;
- La validation du formulaire et des mesures de GES par le CRSE ;
- La transmission du formulaire au Programme via la DEEC.

Pour rappel, l'activité de tri préliminaire devra se dérouler en présence des représentants des populations bénéficiaires du projet.

Les résultats de ce travail devront permettre au programme de finaliser les clauses environnementales et autres mesures environnementales et sociales à intégrer dans les DAO avec les mesures spécifiques tirées du tri préliminaire qui devront compléter et préciser les mesures générales listées dans l'évaluation environnementale et sociale.

**NB :** L'EES mentionne le remplissage du formulaire de screening par la DEEC, la validation par le CRSES et la transmission au PNUD. Cependant, il faut retenir que le formulaire sera renseigné par le programme avec l'implication des acteurs concernées et transmis au PUDC après validation compte tenu du changement de l'organisation du programme. L'EES doit être légèrement modifiée pour remplacer le PNUD par l'Unité de Gestion du Programme au niveau de l'organisation et le pilotage du programme.

## IV. Suivi environnemental et social de la mise en œuvre du PCGES du PUDC

### 2

Le suivi environnemental et social du PUDC s'opère à trois niveaux. Le suivi des performances environnementales et sociales à l'échelle du programme concerne le niveau **macro**. Il est axé sur le niveau d'atteinte des indicateurs environnementaux et sociaux du cadre de mesure des rendements du programme. La matrice de suivi des indicateurs est renseignée par semestre et par année. Les documents de référence sont le **Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES)** de l'EES, le rapport sur la stratégie d'ingénierie sociale et les plans d'actions opérationnels pour la mise en œuvre du volet ingénierie sociale du PUDC.

L'intervention des partenaires techniques et financiers à savoir la BAD, la BID et le FSD, contribue à la réalisation des mesures de sauvegardes environnementales et sociales auxquelles le programme s'est engagé à travers son plan cadre de gestion environnementale et sociale. Le suivi environnemental et social à l'échelle de la contribution de chaque partenaire et du financement de l'Etat concerne le niveau **méso**. Pour le partenaire BAD, il s'agit du suivi des engagements environnementaux et sociaux retenus dans les documents de références du PA-PUDC (Accord de financement, REP et Annexes...). Le rapportage est réalisé chaque trimestre. Le document de référence avec la BAD est le plan de gestion environnementale et sociale (**PGES**) du PA-PUDC.

Le suivi à l'échelle **micro** porte sur le compte rendu ou le bilan des activités de gestion environnementale et sociale planifiées dans les plans d'actions opérationnels (protocoles et projets de partenariats, PGES entreprise).

Le suivi global de la mise en œuvre des aspects de sauvegardes environnementales et sociales du programme porte sur le bilan des résultats intermédiaires à l'échelle du programme et particulièrement dans le cadre de la mise en œuvre de la composante « Environnement et Economie verte ». Il s'agit du suivi du niveau d'atteinte des indicateurs liés à cette composante au niveau du cadre de mesure des rendements du document de projet de la phase 2.

Comme dans la réalisation de la première phase, la mise en œuvre de la seconde phase est adossée à des principes directeurs, élevés au rang de règles de gestion du processus de mise en œuvre du PUDC. Il en est ainsi de l'évaluation rigoureuse des impacts négatifs pouvant découler des interventions du PUDC et la mise en œuvre de mesures d'atténuation ou d'évitement efficaces et l'implication directe des acteurs en charge de la politique environnementale et forestière du gouvernement.

Les avancées significatives attendues de l'intervention du programme au niveau de cette composante concernent la lutte contre la déforestation, la désertification, la protection de la biodiversité, la promotion des énergies propres et renouvelables, la protection des écosystèmes naturelles, la lutte contre la pollution, la protection des personnes et de leurs biens dans les zones d'intervention du programme.

Les emplois verts sont des emplois décents qui contribuent à la préservation et la restauration de l'environnement, dans les domaines de la production agricole au niveau des PAC, de la transformation agroalimentaire avec les PTA et les équipements de transformation post-récoles, les opportunités

d'affaires autour des réalisations de pistes, d'électrification solaire... Les emplois verts ciblés dans le cadre du PUDC permettent de :

- Améliorer une utilisation efficiente de l'énergie et de matières premières ;
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre ;
- Minimiser les déchets et la pollution ;
- Protéger et restaurer les écosystèmes ;
- Contribuer à l'adaptation aux effets du changement climatique.

Cependant, des efforts importants doivent être consentis dans le suivi des reboisements de plants forestiers et fruitiers et de plantation de mangrove, la lutte contre les feux de brousse, l'adaptation aux changements climatiques et la promotion d'une économie verte eu égard aux engagements souscrits dans les documents de références du programme et les opportunités de promotion d'emplois.

Le suivi environnemental et social du programme est quotidien ; en plus de la collaboration avec la DEEC, la DEFCCS, le cabinet MSA et l'ANRAC des efforts sont faits en matière d'amélioration de l'accès à l'information par la sensibilisation et la mobilisation des parties prenantes pour un accès durable des communautés aux services sociaux de base et le renforcement de la protection sociale qui demeurent des priorités pour le programme, en vue de répondre aux attentes en matière de développement du capital humain, déterminant essentiel de la transformation sociale de l'économie.

L'évaluation du rendement global du programme sur le plan environnement et économie verte est liée au niveau d'atteinte des résultats intermédiaires suivants :

- Les ressources naturelles et les écosystèmes dans les sites d'intervention du programme sont préservés et/ou restaurés » et ;
- Les impacts négatifs des travaux et des projets sont atténués et des emplois dans le domaine de l'économie verte sont créés.

Le suivi environnemental est adossé à l'**Extrant 600** du cadre de mesure des rendements à savoir : *« les mesures générales contenues dans le plan cadre de gestion environnementale et sociale sont mises en œuvre et des activités dans le domaine de l'économie verte sont promues ».*

Les efforts déployés par la Coordination nationale au courant de cette période s'inscrivent dans la dynamique visant à garantir, en collaboration avec les autres compétences internes et toutes les parties prenantes de par leurs interventions, l'atteinte des indicateurs suivants :

- 100 % des sous-projets sont soumis à un screening environnemental et social en collaboration avec la DEEC et les DREEC ;
- 100% des plans de gestion environnementale et sociale des entreprises sont mis en œuvre en collaboration avec les missions de contrôle sous la supervision de la **Cellule d'Appui Technique (CAT)** ;
- 150 projets de promotion des bio gaz réalisés en partenariat avec le programme national de bio gaz (PNB) ;
- 300 ha reboisés avec l'accompagnement de la Direction des Eaux et Forêts Chasse et de la Conservation des Sols (DEFCCS).

Le tableau suivant présente le cadre de mesure de rendements (CMR) global de la composante Environnement et économie verte. L'atteinte de ces résultats par la réalisation des extrants ci-après est attendue de l'intervention des partenaires techniques et financiers qui appuient le gouvernement du Sénégal dans la mise en œuvre de la phase 2 du programme. Il s'agit de la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Islamique de Développement (BID) et du Fonds Saoudien pour le Développement (FSD). En outre, l'Etat apporte une contribution importante à travers le Budget Consolidé d'Investissement (BCI).

Tableau 2 : Plan de suivi des indicateurs environnementaux et sociaux du PUDC

Indicateurs	Cibles	Niveau atteint	Fréquence collecte	Moyens de vérification
Respect de la conformité environnementale au niveau de tous les sites de réalisation de sous-projets	100%	Collecte en cours	Trimestrielle	Rapport de suivi de conformité
Nombre de sous-projets ayant satisfaits aux clauses environnementales contenues dans le PGES réceptionné	100%	Collecte en cours	Mensuelle	Rapport de mise en œuvre du PCGES et des PGES
			Annuelle	PV de réception des sous-projets
Nombre d'emplois créés dans le domaine de l'économie verte	750	Collecte en cours	Annuelle	Enquête auprès des bénéficiaires et promoteurs
Tous les sous-projets sont soumis à un screening environnemental ?	100%	En cours	Semestrielle	Rapports de screening validés
Le PGES de chaque sous-projet est mis en œuvre	100%	Collecte en cours	Semestrielle	Rapports de mis en œuvre PGES et rapports de suivi
Nombre de sous-projets de biogaz mis en œuvre	150	25 Planifiés avec le projet FSD	À renseigner	Rapports d'exécution
Nombre d'hectares reboisés	300	181, 16 ha soit 60 %	Semestrielle	Rapports d'exécution

Une démarche de suivi des indicateurs a été mise en place en cours du trimestre pour assurer la collecte et le renseignement du niveau d'atteinte de chaque indicateur. Aussi, des activités d'évaluation sont planifiées dans la rubrique assistance technique pour réaliser les enquêtes ou études sur les effets directs du programme en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

La stratégie de suivi et de collecte de données pour le renseignement des indicateurs a été définie en collaboration avec les responsables suivi évaluation et planification du PUDC pour le suivi des indicateurs en rapport avec le respect de la conformité, la satisfaction des clauses contenues dans les PGES des entreprises et contrats des bureaux de contrôle, le nombre d'emplois créés dans le domaine de l'économie verte.

Les données sont en cours de collecte avec l'exploitation des documents d'exécution, des rapports de suivi environnemental et social... L'audit de conformité annuel en cours de planification avec l'élaboration des TdR pour le recrutement du consultant permettra de compléter les données de suivi sur le niveau de respect de la conformité.

Des rencontres de travail sont planifiées au prochain trimestre avec les acteurs (MSA, DEFCCS, DEEC, ANRAC, SISMAR, missions de contrôles, entreprises) pour le renseigner la matrice de suivi des engagements élaborée et partagée avec eux (les acteurs institutionnels impliqués). La maquette de la matrice de suivi environnemental et social (engagements), partagée avec les experts en environnement des missions de contrôle, est en annexe du présent rapport.

## V. Plan de surveillance et de suivi environnemental et social du PA-PUDC

Le suivi environnemental et social du PGES du PA-PUDC repose sur le plan présenté dans le tableau suivant où les types d'intervention du projet sont définis. La stratégie de prise en compte des mesures est clairement indiquée dans le plan en neuf points. Aussi, les parties prenantes impliquées sont clairement identifiées et leurs responsabilités précisées pour l'exécution, la surveillance ou le suivi des mesures préconisées.

Tableau 3: Plan de surveillance et de suivi environnemental et social prévu dans le REP

Volets	Mesures d'atténuation, de onification et stratégie de MO	Responsables		
		Exécution	Surveillance	Suivi
1. <b>Electrification</b> (Réseaux MT/BT et solaire)	Tri préliminaire-Présélection du sous projet-Classification Environnementale et Sociale du Sous-projets	DEEC/DREEC UGP-PUDC	UCG-PUDC BAD	DEEC/DREEC
	1. Intégration des mesures environnementales dans le design des projets	UGP-PUDC	BAD	UGP-PUDC DEEC/DREEC
2. <b>Pistes rurales</b>	2. Insertion des clauses environnementales générales et spécifiques au niveau des DAO et clauses contractuelles des marchés	UGP-PUDC	BAD	UGP-PUDC DEEC/DREEC
	3. Documents d'exécution (PGES chantier-Rapports mensuels de MO PGES + Annexes)	Entreprises	Missions de contrôles UGP-PUDC	UGP-PUDC DEEC/DREEC
3. <b>Hydraulique</b> (Forages châteaux d'eau)	4. Autorisations administratives diverses : ICPE-Mines-Eaux et Forêts-Hydraulique-CT...)	Entreprises Services déconcentrés concernés	Missions de contrôles UGP-PUDC	UGP-PUDC DEEC/DREEC
4. <b>Chaîne de valeur</b>	5. Gestion des risques, nuisances et pollution liés à l'exécution des chantiers (élimination des déchets solides, stockage des hydrocarbures et huiles usées)	Entreprises Services déconcentrés concernés	Missions de contrôles UGP-PUDC	UGP-PUDC DEEC/DREEC
5. <b>Equipements de transformation post-récolte</b>				

<b>6. Santé</b>	<b>6.</b> Hygiène -Santé et Sécurité du personnel et des chantiers et des équipements	Entreprises Services déconcentrés concernés	Missions de contrôles UGP-PUDC	UGP-PUDC DEEC/DREEC
	<b>7. Education</b>			
	<b>7.</b> Suivi de la qualité de l'air et des ambiances sonores dans les zones d'intervention : - Contrôle des émissions de poussières et des gaz à effet de serre (GES) ; - Contrôle du bruit ; - Gestion des travaux	Entreprises Mission de contrôle	Missions de contrôles UGP-PUDC	DEEC/DREEC
	<b>8.</b> Campagne d'IEC, VIH/SIDA, sensibilisation à la sécurité des équipements et des infrastructures	Entreprises Mission de contrôle	Missions de contrôles UGP-PUDC	DEEC/DREEC

## VI. Bilan de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales du PA-PUDC/BAD

Le PUDC a l'entière responsabilité de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des mesures de sauvegardes environnementales et sociales du PGES du PA-PUDC validé par la BAD et l'autorité nationale en charge de l'environnement. Le programme doit se conformer aux indicateurs de suivi identifiés dans les documents d'exécution du programme, y compris le PA-PUDC, aux politiques et aux directives de la Banque, ainsi qu'aux engagements de nature environnementale et sociale inclus dans les documents de prêt. Ces dispositions sont rappelées au point II) du présent rapport de suivi.

Cependant, à toutes les étapes du cycle de projet, la Banque a également des responsabilités spécifiques afin d'assurer que ses politiques soient adéquatement appliquées dans la mise en œuvre du PA-PUDC.

Le document portant Procédures d'Evaluation Environnementales et Sociales (PEES) du SSI de la BAD décrit les différentes étapes à suivre à chaque phase du cycle de projet.

Ainsi, ce chapitre décrit les résultats en suivi environnemental et social atteints pendant la phase exécution et suivi du PA-PUDC. Cette partie du rapport décrit les activités réalisées, les leçons apprises, les entités responsables et les prochaines étapes pour le trimestre à venir.

En résumé, les points suivants sont à retenir en termes d'engagements des parties durant la phase exécution et supervision du programme.

- Le PUDC est responsable de mettre en œuvre le PGES et de se conformer aux indicateurs identifiés dans les documents d'exécution de projet, aux politiques et aux directives de la Banque, ainsi qu'aux engagements de nature environnementale et sociale inclus dans les documents de prêt.

- Le PUDC doit rendre compte à la BAD de la mise en œuvre du PGES dans les rapports trimestriels qu'il soumet régulièrement à la Banque. Les résultats obtenus doivent être clairement identifiés.
- Pour le cas du PUDC classé catégorie 2, la banque peut réaliser un audit de conformité simplifié ou détaillé.

Les coûts liés à la mise en œuvre de ces engagements environnementaux et sociaux ont connu une évolution lors de la révision. Le tableau suivant présente la planification budgétaire après la révision et le bilan de la mise en œuvre des contrats, protocoles et projets de partenariat.

Tableau 4 : coûts liés à la mise en œuvre du PGES PA-PUDC

Activités	Budget initial	Budget révisé	Commentaires
Intégration des mesures environnementales et sociales dans les dossiers de sous-projets	PM	PM	Cette tâche est prise en charge par le conseiller en environnement du programme. Au besoin le programme pourra recruter un consultant pour appuyer ou compléter les besoins en compétences internes sur des aspects environnementaux et sociaux spécifiques non couverts par les compétences internes.
Classification et catégorisation environnementale et sociale des sous-projets (screening)	PM	PM	Le budget lié à cette tâche est prévu dans le montant alloué au protocole avec la DEEC. Malheureusement le premier décaissement dans le cadre du premier projet de partenariat n'a pas intégré ce coût. Suite au constat de non-conformité lié à l'absence de screening pour les sous-projets en cours d'exécution, la stratégie retenue par le programme et la BAD consiste à réaliser ce travail sans délai dans les coûts du projet. La planification est en cours avec les DREEC et les PRI du PUDC.
Réalisation de travail environnemental et social complémentaire au besoin (EIES-AEI-AES-PAR-NES)	PM	PM	Source de financement non spécifiée dans le budget du PA-PUDC. En cas de besoin, une concertation sera engagée avec le partenaire pour soit imputer le financement de la tâche à la rubrique assistance technique ou définir un autre mécanisme de financement.
Intégration des clauses environnementales et sociales dans les DAO et les contrats des entreprises et missions de contrôle	PM	PM	Pas de coût pour cette tâche car les clauses seront fournies dans les rapports d'évaluation environnementale ou proposer à partir des screening pour les sous projets qui ne nécessitent pas une évaluation environnementale et sociale
Mise en œuvre de mesures spécifiques liées aux travaux	PM	PM	Le coût est pris en charge dans les marchés de travaux
Suivi environnemental	155 000 000	85 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un protocole d'accord de 3 ans pour un montant global de 85 520 000FCFA a été signé avec la DEEC</li> <li>- Le 1<sup>er</sup> décaissement de ce partenariat a été effectué le 08 février 2022 pour un montant de 17 067 000 F</li> <li>- La fin du protocole est prévue en novembre 2023</li> </ul>

Appui à la gestion des ressources naturelles et des habitats	100 000 000	192 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un protocole d'accord de 3 ans pour un montant global de 211 093 000 F dont 192 998 000 FCFA de la Banque a été signé avec la DEFCCS</li> <li>- Le 1<sup>er</sup> décaissement de ce partenariat a été effectué le 08 février 2022 pour un montant de 48 984 300 F</li> <li>- La fin du protocole est prévue en septembre 2023</li> </ul>
Assistance à la mise en œuvre des PGES	50 000 000	50 000 000	
IEC  Information Education et Communication (IEC)	400 000 000	400 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un contrat de prestation de services de 15 mois pour un montant global de 236 360 000 F CFA a été signé avec le cabinet Malick Sow et Associés (MSA).</li> <li>- La fin du contrat est prévue en juin 2023</li> <li>- Le 1<sup>er</sup> décaissement adossé au paiement de l'avance de démarrage a été effectué le 19 juillet 2022 pour un montant de 47 272 000 F CFA</li> <li>- Le Rapport d'Orientation Méthodologique (ROM) a été soumis en juin 2022 et le Rapport trimestriel (T1 juin-juillet-août) en septembre 2022 au PUDC</li> <li>- Les prestations relatives au ROM d'un montant de 23 636 000 FCFA et du rapport trimestriel (T1) d'un montant de 35 454 000 F CFA sont payées le 05 décembre 2022</li> <li>- Parallèlement une convention de partenariat avec l'ANRAC est en cours de finalisation pour des missions IEC dans la zone sud du pays.</li> </ul>

Les conventions sont encadrées et les ressources financières sont destinées à la réalisation des activités de suivi environnemental et de restauration des écosystèmes dégradés.

Les agents des Eaux et Forêts et de l'environnement au niveau central et dans les régions d'interventions du PUDC sont mobilisés respectivement dans le cadre de la gestion des ressources naturelles (reboisement, formation, restauration des sols, plantation mangroves...) et de suivi environnemental (suivi chantier PUDC, ateliers régionaux de partage des mesures de gestion environnementale du PUDC...).

Le cabinet MSA a mis en place des équipes d'animateurs dans toutes les zones d'intervention du programme à l'exception de la zone sud sous la couverture de l'ANRAC.

La supervision des activités de suivi environnemental et social, de gestion des ressources naturelles est coordonnée par le Conseiller en Environnement du PUDC et le Responsable de la cellule Ingénierie sociale sous la supervision de la Cheffe de projet d'appui au PUDC. Le volet social repose sur la stratégie et les plans d'actions opérationnels du programme en matière d'ingénierie sociale.

Aussi, les ressources humaines mobilisées dans le cadre de l'intervention des entreprises et des missions de contrôles viennent renforcer le dispositif de surveillance et de suivi environnemental et social dans tous les sites d'intervention du PUDC.

Le tableau ci-après présente le bilan de mise en œuvre des activités de sauvegardes environnementales et sociales, conformément aux orientations du PGES du PA-PUDC.

Tableau 4 : Suivi de la mise en œuvre des activités de GES et organisations responsables

Activités	Responsables	Actions-Constats
Assurer le suivi de la mise en œuvre du PGES et réaliser des consultations publiques	Emprunteur GdS PUDC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le suivi de la mise en œuvre du PGES est assuré par le conseiller en environnement et le responsable de la cellule ingénierie sociale du PUDC sous la supervision de la cheffe de projet ;</li> <li>- Les partenaires techniques comme la DEEC et la DEFCCS appuient le PUDC dans le suivi environnemental et social du PUDC ;</li> <li>- Un partenaire technique et un cabinet d'ingénierie sociale sont engagés pour appuyer le volet ingénierie sociale (ANRAC et MSA) ;</li> <li>- Des bureaux de contrôles sont recrutés pour assurer la supervision de la mise en œuvre des PGES entreprises ;</li> <li>- Des campagnes d'information et de sensibilisation et de consultation des parties prenantes sont menées par les experts du programme, les agents de MSA et ANRAC auprès des parties prenantes secondaires dans la zone du projet (gouverneurs, préfets, sous-préfets, maires, conseillers municipaux, chefs de services départementaux et régionaux, agents d'encadrement techniques locaux...);</li> <li>- Des réunions villageoises sont organisées pour informer et sensibiliser les parties prenantes principales (populations bénéficiaires) sur le sous-projet y compris les dispositions techniques environnementales et sociales prévues et le plan de surveillance prévu avant le démarrage des travaux d'un sous-projet ;</li> <li>- Les experts environnement, social, technique et suivi évaluation du PUDC ont organisé des missions de validation environnementale et sociale de sites proposés pour les sous-projets de plateformes de transformation agricole et de postes ;</li> <li>- Les experts environnement, social et suivi évaluation du programme ont effectué des missions de screening environnemental et social de sous projets-PTA et postes de santé en appui aux équipes de PRI Nord, Centre, Est et Sud ;</li> <li>- Une cartographie des parties prenantes a été faite par type d'intervention en vue des consultations lors des missions de validation de sites et de screening des sous-projets ;</li> <li>- Des rencontres de travail sont tenues avec les chefs de DREEC et les autres membres des comités régionaux de suivi environnemental et social pour la planification des missions de screening environnemental et social des sous projets non entamés et celles de suivi de conformité des chantiers en cours ;</li> <li>- Une matrice de suivi des engagements environnementaux et sociaux a été finalisée et partagée avec les missions de contrôle et les entreprises pour renseigner les données relatives à : les dates de dépôt et de validation des PGES, les nombres de séances de ¼ d'heure HSE, de sensibilisation des populations dans les zones de travaux et les rapports disponibles, l'existence d'un mécanisme de gestion des plaintes accessibles pour les travailleurs et les riverains, le nombre de plaintes reçues et traitées ; le nombre d'emplois créés et la répartition par femmes et par jeunes ;</li> <li>- La cellule d'appui technique du PUDC surveille rigoureusement cette dimension en parfaite collaboration avec le chef de projet, les conseillers en environnement et ingénierie sociale et la cellule passation de marchés ;</li> <li>- En plus des rapports de surveillance environnementale, les PV de réunions de chantiers sont régulièrement partagés avec les feuilles de présence qui permettent de vérifier la présence du HSE et d'apprécier le niveau de suivi des mesures environnementales et sociales hygiène sécurité et santé ;</li> <li>- Une boîte à outils pour le suivi des volets environnement, social, hygiène, sécurité et santé est mise en place par le PUDC et imposée aux entreprises pour leur utilisation dans la surveillance environnementale et sociale des activités ;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'équipe du PUDC (Coordonnateur National, chefs de projets, conseiller en environnement, responsable cellule ingénierie sociale, chef CAT, PRI et chargés de projets) organise des missions de supervision sur les chantiers pour s'assurer de la bonne exécution des travaux dans le respect des engagements environnementaux et sociaux, conformément aux dispositions définies et validées dans les PGES des entreprises ;</li> <li>- Tenue de rencontres de suivi du niveau de mise en œuvre des projets de partenariats avec la DEEC et la DEFCCS ;</li> <li>- La prise en charge des mesures de sauvegardes lors des travaux est intégrée dans les contrats des entreprises ;</li> </ul>
Rapporter trimestriellement les résultats de la mise en œuvre	Emprunteur GdS PUDC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les rapports T1, T2 et T3 et T4 sont soumis à la BAD</li> </ul>
Superviser la mise en œuvre du PGES, incluant des consultations publiques	BAD OP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La BAD n'a pas encore organisé de mission de supervision pour le volet environnement du PUDC</li> </ul>
Pour certains projets de Catégories 1 et 4, compléter un audit de conformité détaillé	BAD OP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non applicable pour le PUDC classé catégorie 2 selon la classification de la BAD</li> </ul>
Pour certains projets de Catégorie 2, compléter un audit de conformité simplifié	BAD OP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les termes de références pour le recrutement d'un consultant pour faire un audit de la conformité environnementale et sociale sur l'ensemble des volets du programme sont en cours de finalisation</li> </ul>
Revoir le PGES en cas de non-conformité	Emprunteur GdS PUDC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de non-conformité notée pour le moment sur PCGES pouvant entraîner une révision</li> </ul>
Approuver les modifications proposées au PGES	BAD OP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de demande de modification sur le PCGES du PUDC</li> </ul>

## VII. Suivi spécifique de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales et en ingénierie sociale

### 7.1. Présentation du bilan des activités de supervision et de suivi du PGES du PA -PUDC

Le PUDC a signé des conventions cadres et projets de partenariat avec la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) et la Direction des Eaux et Forêts Chasse et Conservation des Sols (DEFCCS) pour la prise en charge des mesures relatives au suivi environnemental et social et la gestion des ressources naturelles. L'opérationnalisation a été axée sur le suivi de la conformité environnementale et sociale hygiène sécurité et santé dans toutes les interventions du programme. Aussi, pour s'assurer de l'effectivité des mesures prévues, le programme a recruté des bureaux de contrôle pour la supervision des travaux y compris les volets environnement, social, hygiène, sécurité et santé (ES HSS). Ceci dans le souci de garantir la qualité, le respect des délais et des dispositions ES HSS.

Ces partenariats et engagements contractuels visent à établir le cadre global de collaboration entre les parties aux fins de mobiliser et d'associer leurs compétences respectives pour l'atteinte des objectifs communs.

Les ressources sont destinées à la réalisation des activités de suivi environnemental et de restauration des écosystèmes dégradés. Il s'agit pour la DEFCCS et la DEEC de poursuivre la mise en œuvre des plans d'action budgétisés de leur premier projet de partenariat. Les résultats des activités déroulées par les cabinets et structures d'appui en IEC et les missions de contrôle et de supervision des travaux et prestations intellectuelles sont présentés. Aussi, les données de suivi obtenues dans le cadre des missions de l'équipe du programme au niveau central comme dans les PRI sont également prises en compte pour ce trimestre. Au courant de ce trimestre 4, le programme a reçu une mission de supervision de la BAD et des éléments de suivi environnemental ont été abordés. Le tableau suivant présente la synthèse de des activités par entité de supervision et de suivi.

Tableau 6 : Bilan des activités réalisées par entité de supervision et de suivi des PGES des projets d'appui au PUDC

Structures	Activités réalisées
PUDC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation et partage de la stratégie et des outils de planification environnementale et sociale pour les sous-projets (organisation de la mise en œuvre ; la cartographie des parties prenantes par volet, formulaire de validation de site, guide de consultation des parties prenantes, formulaire de screening environnemental et social, modèles procès-verbaux de consultation publique et feuille de présence ;</li> <li>- Partage des outils avec la DEEC pour validation ;</li> <li>- Appui à la DEEC pour l'élaboration et validation des TdR des ateliers régionaux de partage des outils de gestion environnementale et sociale du PUDC en vue du renforcement des capacités des acteurs membres des comités régionaux de suivi environnemental et social, des autorités administratives et territoriales ;</li> <li>- Elaboration et validation de la base de données des sous-projets par région en vue de la planification des screening et suivi de conformité des sous-projets avec les membres des 13 CRSES ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de missions d'appui au PRI pour le redéploiement de la stratégie de planification environnementale et sociale des sous-projets du programme ;</li> <li>- Consultations publiques avec les parties prenantes principales sur chaque sous-projet à redéployer ;</li> <li>- Consultation des parties prenantes secondaires cartographiées autour de chaque sous-projet pour recueillir leur avis, craintes et recommandations pour chaque sous-projet avant démarrage ;</li> <li>- Organisation de missions de screening environnemental et social de quelques sous-projets de PTA et de postes de santé dans les régions de Louga, de Kaolack, de Kaffrine, Sédhiou et Ziguinchor ;</li> <li>- Missions de visite de chantier à Kolda pour les travaux de construction de postes de santé à Saré Bilaly ;</li> <li>- Elaboration, partage avec les acteurs d'un canevas de présentation des PGES des entreprises ;</li> <li>- Elaboration et partage de la matrice de suivi des engagements environnementaux et sociaux des entreprises et bureaux de contrôle dans le cadre des travaux ;</li> <li>- Mise en place de la stratégie de collecte et de suivi des indicateurs environnementaux et sociaux en collaboration avec les experts planification et suivi évaluation du programme pour assurer le renseignement du tableau de bord de suivi des indicateurs prévus dans le REP du PA-PUDC ;</li> <li>- Supervision des interventions des partenaires de mise en œuvre des contrats et projets de partenariats (MSA, DEEC, DEFCCS, ANRAC)</li> </ul>
DEFCCS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de pépinières forestières dans les PAC des localités d'intervention du PUDC par les secteurs des eaux et forêts en collaboration avec les brigades forestières et les membres des bureaux des SAR ;</li> <li>- Formation des populations rurales impliquées dans les actions de reboisement sur les techniques de production de plants de reboisement ;</li> <li>- Suivi de la production de plants fruitiers et forestiers dans les pépinières implantées sur financement du PUDC ;</li> <li>- Mise en place de technologies agroforestières (haie vive et brise vent) dans les PAC ;</li> <li>- Reboisement des périmètres des forages installés par le PUDC ;</li> <li>- Prospection et validation de sites avec les communautés pour la restauration des zones de mangroves dégradées et autres ;</li> <li>- Identification et validation avec les communautés des sites dégradés à mettre en défens ;</li> <li>- Mission de supervision des réalisations en matière de gestion des ressources naturelles et de restauration des écosystèmes par la DEFCCS ;</li> <li>- Transmission rapport d'activités trimestrielles.</li> </ul>
DEEC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Désignation d'un nouveau point focal pour le suivi du protocole avec le PUDC ;</li> <li>- Réunion de suivi du niveau de mise en œuvre du plan d'actions de suivi environnemental des réalisations du PUDC ;</li> <li>- Organisation de missions de suivi de quelques réalisations du PUDC dans les régions de Kolda et de Tambacounda ;</li> <li>- Elaboration, validation et partage des termes de références pour les ateliers régionaux de partage ;</li> <li>- Organisation d'ateliers régionaux de partage des outils de gestion environnementale et sociale du PUDC dans les régions de Kaffrine et de Fatick respectivement les 11 novembre et 12 décembre 2022 ;</li> <li>- Rencontres de consultations entre les DREEC et les experts du PUDC en charge des volets environnement, social et suivi évaluation ;</li> </ul>

	- Partage des rapports des ateliers régionaux de partage des outils de gestion environnementale et sociale.
MSA	- Animation communautaire autour des CDV - Appui à la tenue des assemblées générales d'information et de renouvellement des instances des SAR ; - Participation aux réunions villageoises d'information sur le démarrage des travaux de construction de postes de santé dans les régions de Fatick, - Participation aux missions de consultation, de validation de sites et de screening environnemental et social de quelques sites de PTA et de postes de santé.

## 7.2. Bilan des activités de suivi spécifique réalisées par l'équipe du PUDC

### 7.2.1. Consultation des parties prenantes autour des sous projets de PTA et de postes de santé

#### 7.2.1.1. Contexte justification et objectifs des consultations et des sous-projets de PTA

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'appui au PUDC financé par la Banque Africaine de Développement (BAD), le programme prévoit réaliser des plateformes de transformation agricole transformations agricoles au bénéfice des femmes rurales. Cette initiative entre dans le cadre de l'opérationnalisation de la stratégie de création d'emplois, de la promotion du genre et du développement communautaire, définie dans le document de projet PA-PUDC.

C'est dans ce contexte que la Cellule Entrepreneuriat et Valorisation Economique (CEVE), chargée de mettre en œuvre la politique du programme en matière de développement économique et entrepreneuriat a réalisé des études de faisabilité technique et financière.

Ainsi, 10 localités dans les régions d'intervention du PA-PUDC vont bénéficier de l'accompagnement de la Coordination Nationale du programme pour la mise en place de Plateformes de Transformation Agricole (PTA).

L'objectif attendu des PTA est de faire la promotion économique, sociale et environnementale des femmes rurales par le développement de l'entrepreneuriat féminin, la création d'emplois verts, l'amélioration des revenus, l'autonomisation et la professionnalisation de la femme rurale dans un contexte de changement climatique.

Le programme prévoit d'implanter dix (10) PTA dans les régions de Louga, Kaolack, Kaffrine, Tambacounda, Kédougou, Kolda et Ziguinchor pour appuyer la transformation des céréales, de l'arachide, du sounp (*Balanites*), de l'huile de palme et du niébé.

Toutefois, des impacts négatifs sont liés à la construction et à l'exploitation des PTA. Afin de maîtriser les effets négatifs potentiels, liés aux travaux de construction et à l'exploitation desdites infrastructures, une mission d'appui aux Pôles Régionaux d'Intervention (PRI) Nord, Centre et Est, a été organisée pour appuyer le processus de mise en conformité.

Dans la dynamique d'intégration des clauses environnementales et sociales pour garantir la réalisation des PTA dans le respect des conformités environnementales et sociales hygiène sécurité et santé, les spécialistes en agro-alimentaire, en ingénierie sociale et en environnement ont réalisé des activités en appui aux PRI pour la validation des sites, le déroulement des screening et la consultation des parties prenantes autour des PTA.

Conformément aux procédures de sélection et de classification environnementale et sociale du Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) du PUDC et des Procédures d'Evaluation Environnementale et Sociale (PEES) du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD, une mission de consultation des parties prenantes, de validation des sites et de screening environnemental et social a été organisée dans les zones Nord et Centre.

Cette mission a permis, d'une part, l'évaluation des dispositions de conformité technique et environnementale par rapport aux sites de **Keur Samba Sadio** (Louga), **Dinguiraye** (Paoskoto-Nioro-Kaolack) et **Nganda** (Kaffrine) et d'autre part de faire l'état des lieux pour les délibérations relatives aux sites et le renseignement du formulaire de screening environnemental et social.

Aussi, de préparer toutes les parties prenantes et recueillir leurs avis, craintes et recommandations sur le sous-projet, aux enjeux liés à la prise en compte des dimensions environnementales, sociales, hygiène, qualité, sécurité et santé dans le tout le processus de construction et d'exploitation des PTA.

#### 7.2.1.2. Objectifs et résultats de consultation des parties prenantes autour des sous-projets de PTA

L'objectif global attendu est de faciliter la mise en œuvre des PTA dans le respect des engagements en matière de sauvegardes environnementales et sociales prévues.

Il s'agit de façon spécifique de :

- Informer et sensibiliser les parties prenantes principales et secondaires sur les sous-projets de construction de PTA et les activités associées ;
- Consulter les parties prenantes pour recueillir leurs avis, craintes et recommandations vis-à-vis des sous projets, leur site d'implantation et les organisations bénéficiaires ;
- Faire la validation environnementale et sociale des sites visités avec l'implication des acteurs locaux (bénéficiaires, autorités administratives et territoriales ; services techniques compétents...);
- Renseigner le formulaire de screening environnemental et social des sites visités dont les délibérations sont disponibles ou en cours ;
- Faire le géo référencement de tous les sites visités ;
- Rencontrer les chefs de Divisions Régionales de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) et les Inspecteurs Régionaux des Eaux et Forêts (IREF) pour échanger et harmoniser sur les modalités de collaboration et l'organisation des activités de screening, de surveillance, de supervision et de suivi des travaux, conformément aux dispositions prévues dans les projets de partenariats signés entre leurs directions et le PUDC ;

- Renforcer les capacités des équipes de PRI et le personnel du cabinet MSA sur les outils de consultation des parties prenantes, de validation de sites et de screening environnemental et social ;
- Mettre en place un système de management, de planification et de gestion des risques associés aux activités des PTA pendant les phases de construction et d'exploitation.

Les résultats atteints de la mission sont :

- Les parties prenantes secondaires (autorités administratives et territoriales, services techniques) et principales (bénéficiaires des installations) sont consultées sur les sous projets, leurs avis, craintes et recommandations recueillis ;
- Les sites proposés sont caractérisés et des recommandations sont formulées par rapport à leur validité pour accueillir les travaux ;
- Les formulaires de screening environnemental et social sont renseignés et déposés au niveau des PRI et transmis aux DREEC pour validation, avec l'implication des membres des comités régionaux de suivi environnementaux et sociaux (CRSES).

#### 7.2.1.3. Méthodologie de mise en œuvre de la mission de consultation sur les PTA

Cette section du rapport décrit la façon dont l'équipe a procédé pour mener les consultations des parties prenantes dans la phase de formulation et de planification des documents de référence pour les travaux de construction de PTA. À cet effet, il a été question de répondre aux interrogations suivantes :

- **Qui** ? les parties prenantes principales et secondaires, publiques et/ou privées, institutionnelles ou communautaires qui doivent être consultées durant cette seconde phase. ;
- **Quand** ? la phase ou période et les dates de tenues des rencontres de consultation ;
- **Comment** ? La manière, les moyens et outils qui doivent être mobilisés ou utilisés pour consulter les parties prenantes identifiées ;
- **Où** ? L'étendue administrative des consultations qui doivent être menées à tous les niveaux (national, départemental et communautaire ou local).

Cependant, il reste important de rappeler que cette phase de consultation vient compléter une première série déroulée avec les bénéficiaires par l'équipe de la CEVE en collaboration avec les agents des PRI. Chaque étape de mobilisation relative à la consultation vise à permettre aux parties prenantes d'exprimer leurs préoccupations, donner leur avis et formuler des recommandations concernant tout aspect pouvant aider à l'amélioration de leurs moyens de subsistance via les PTA dans le strict respect des mesures de conformité environnementale, sociale, qualité, hygiène sécurité et santé.

La consultation des parties prenantes est essentielle à la réussite du sous-projet et des mesures et les stratégies de mise en œuvre à préconiser, afin d'assurer (i) une efficacité des mesures, (ii) une collaboration harmonieuse entre le projet et les communautés bénéficiaires, et (iii) de minimiser, d'atténuer ou éviter les risques environnementaux et sociaux potentiels, associés aux activités des sous-projets de PTA proposés.

La démarche de consultation s'est appuyée sur le processus d'engagement et de collecte de données mené par les PRI, plus précisément, les données existantes sur la stratégie et les critères de choix de type de PTA, de zones d'implantation, d'organisations bénéficiaires, de stratégie de mobilisation des parties prenantes, d'informations de base sur le plan technique (processus de transformation, marché, organisationnelle, fonctionnelle, administrative...), ont été examinées et utilisées comme base de discussions lors des focus groupe et entretiens individuels avec les acteurs techniques.

Cette phase a permis d'engager des discussions approfondies avec les différents groupes de parties prenantes clés, particulièrement les bénéficiaires appelés « parties prenantes principales », sur les impacts potentiels et les risques et mesures identifiés pour les phases de construction et d'exploitation des plateformes. Ces informations viennent compléter les données techniques et environnementaux définies pour la gestion de ces genres d'activités.

La mission s'est déroulée sur la période du 10 au 18 novembre 2022 en trois étapes. Elle s'est déroulée dans les régions de Louga, de Kaolack et de Kaffrine, avec une collaboration satisfaisante des acteurs impliqués au niveau régional et communautaire. Une approche participative et concertée a été utilisée pour l'atteinte des objectifs précités. Ci-dessous la liste des participants :

- Souleymane SARR, conseiller en environnement du PUDC, chef de mission ;
- Djibril Safy SECK, responsable cellule ingénierie sociale du PUDC ;
- Ibrahima BASSE, consultant en agroalimentaire du PUDC ;
- Alioune THIONGANE, coordonnateur PRI Nord du PUDC ;
- Anta DIAGNE, coordonnatrice PRI Centre du PUDC ;
- Aminata Cisse, technicienne animatrice équipements post récolte PRI Centre ;
- Mouhamadou Moustapha FALL, superviseur volet énergie PRI Centre ;
- Mamadou DIONE, technicien animateur équipements post récolte PRI Nord.

L'équipe du cabinet MSA a été conduite par Madame Aicha Idy Wally BA, spécialiste en environnement. Les animateurs au niveau des zones ont participé à la mission. Il s'agit de :

- Samba NDIAYE animateur MSA zone Nord ;
- Amadou GUEYE, animateur MSA zone Nord ;
- Ibrahima GUEYE, animateur MSA zone Centre ;
- Serigne Saliou DIENG, animateur MSA zone centre.

La liste des personnes rencontrées est en annexes du présent rapport. Il s'agit des acteurs de l'environnement, du service forestier, de l'agriculture, des chambres de commerce, d'industrie et d'Agriculture, des collectivités territoriales, de l'administration territoriale, des populations bénéficiaires y compris les chefs de villages et les notables.

Les coordonnateurs de PRI ont appuyé le processus de planification et le choix des personnes à consulter. Aussi, ils ont assuré l'information et la sensibilisation des groupements de femmes bénéficiaires pour l'organisation des assemblées villageoises de consultations publiques.

Les autorités administratives (gouverneurs, préfets et sous-préfets) et territoriales (maires et conseillers commission domaniale et environnement), les chefs de services régionaux et départementaux de l'environnement, des eaux et forêts, de l'agriculture (DREEC, IREF, SEF, DRDR et SDDR) ainsi que les chambres de commerce d'industrie et d'agriculture (CCIA) ont été informés et sensibilisés de la mission et des dates de consultation par acteur ainsi que les résultats attendus de la mission.

La mission a démarré au niveau de chaque région par une séance de travail avec les PRI et les équipes de MSA pour harmoniser les compréhensions sur le déroulement de la mission, la démarche de consultation des parties prenantes et sur les contenus des outils de gestion environnementale et sociale à redéployer. Cette rencontre a essentiellement porté sur

- la présentation de la mission, des activités à mener ;
- la validation de la liste des sites délibérés ou ayant l'engagement des maires ;
- les informations sur les prochaines étapes pour les travaux ;
- les engagements en sauvegardes environnementales et sociales vis-à-vis des partenaires BAD ;
- les dispositions à prendre à l'égard des communautés bénéficiaires directs et indirects ;
- les éléments de contenu et de quintessence des outils à utiliser sur le terrain (liste des personnes rencontrées, procès-verbal de consultation des parties prenantes et feuille de présence, fiche de prospection et de validation site et formulaire de screening environnemental et social).

Suite à cette rencontre, la mission a poursuivi les visites et rencontres au niveau des acteurs de la région, auprès des parties prenantes secondaires concernées.

Cette étape a permis de recueillir les avis, craintes et recommandations des partenaires sur le programme et particulièrement sur l'innovation (PTA).

Ces consultations ont été poursuivies au niveau local par des entretiens avec les maires et leurs conseillers en environnement et domaniale en plus des assemblées de consultation publique avec les organisations de femmes bénéficiaires des plateformes.

Au niveau de chaque zone, la mission a visité le site proposé avec l'ensemble des acteurs locaux impliqués ou concernés par le sous-projet pour i) d'abord, vérifier le respect de toutes les étapes du processus de délibération et l'implication des populations sur le choix des sites et ensuite ii) faire l'évaluation et la vérification des paramètres environnementaux liés au site.

Sur site, les acteurs ont procédé au renseignement de la fiche de caractérisation et de validation du site proposé avant de remplir le formulaire de screening environnemental et social.

Les acteurs régionaux ainsi que les communautés bénéficiaires ou impliquées sont sensibilisés sur le projet, les risques potentiels et mesures nécessaires identifiés.

La mission a été clôturée par une séance de débriefing générale avec le coordonnateur du PRI lors de laquelle les résultats et conclusions ont été présentés.

Aussi, les modalités de collaboration ont été discutées, compte tenu des procédures et mécanismes mis en place pour la poursuite des activités au niveau des autres sites des sous-projets prévus dans la zone.

Un mini atelier de débriefing et de formation des PRI sur les outils a été organisé au niveau des locaux des PRI.

Les coordonnateurs de PRI ont été sensibilisés sur la planification qu'ils doivent préparer et soumettre aux chefs de DREEC pour finaliser le travail au niveau des autres sites et prévoir les missions de régularisation des screenings et de surveillance des travaux. Le tableau suivant présente les différentes étapes de la mission et les acteurs rencontrés.

Période-PRI	Régions	Localités-Sites	Acteurs rencontrés
11-12-13 Octobre  <b>Nord</b>	Louga	Commune de Louga	DREEC-DRDR-Chambre de commerce-Equipe PRI
		Commune de Koki	Maire-conseillers municipaux (domanial et environnement) -sous-préfet-Chefs de village-
		Village Keur Samba Sadio	GIE des femmes-Chef de village-Jeunes
14-15 Octobre  <b>Centre</b>	Kaolack	Commune de Kaolack	DREEC-DRDR-Chambre de commerce-IREF-Equipe PRI
		Commune de Paoskoto/Dinguiraye	Maire de la commune -Sous-préfet (virtuelle)- Membres FEPROMAS-CAR/ANCAR-
16-17-18 Octobre  <b>Est</b>	Kaffrine	Commune de Kaffrine	Gouverneur-IREF-DREEC-DRDR-Chambre de commerce-Equipe PRI
		Commune de Nganda	Maire-conseillers municipaux-Groupement des femmes de Nganda
		Commune de Diamagadio	Maire

#### 7.2.1.4. Etendue des consultations des acteurs des PTA

Les concertations avec les parties prenantes dans le cadre de la préparation des sous-projets PTA ont concerné trois régions (Louga, Kaolack et Kaffrine et tous les niveaux administratifs de la région. Il s'agit de de la région, du département, de la commune et des villages bénéficiaires. Toutes les parties prenantes ciblées ont été rencontrées dans les circonscriptions administratives visitées. La liste des différentes parties prenantes rencontrées dans chacune des localités retenues pour les consultations s'établit comme suit.

Régions	Départements	Communes	Villages
Inspection Régional des Eaux et Forêts (IREF)	Service départemental des Eaux et Forêts	Sous-préfet	Chefs de village
Direction Régionale du Développement Rural (DRDR)	Chef de service départemental du développement rural	Maire et Conseillers Municipaux	Notables
Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC)		Agents d'encadrement Technique	Groupements de femmes
Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture (CCIA)		Organisations faitières de producteurs	Représentants jeunes

Le tableau suivant fournit le bilan de la mobilisation et de la participation des acteurs, y compris les femmes.

Catégories de Parties prenantes	Localités	Participants				
		Total	Hommes		Femmes	
			Effectifs	%	Effectif	%
Secondaires	Louga-Kaolack-Kaffrine	26	26	100	00	00
Principales	Keur Samba Sadio/Louga	50	09	18	41	82
	Dinguiraye/Nioro/Kaolack	22	10	45	12	55
	Nganda/Kaffrine	13	03	23	10	77
	<b>Total</b>	<b>111</b>	<b>48</b>	<b>43</b>	<b>63</b>	<b>57</b>

Au total, les consultations ont touché 111 personnes dont 63 femmes soit un taux de participation et de mobilisation des femmes de 57%. Sur un effectif total de 85 personnes pour les PP principales, les femmes représentent 63 participantes soit un pourcentage de mobilisation et de participation de 74 %. La bonne représentativité des hommes au niveau des parties prenantes secondaires cache le niveau important de mobilisation des femmes parmi les parties prenantes principes, bénéficiaires des PTA. Cette bonne représentation des femmes confirme la prise en compte de l'orientation genre lors du ciblage.

#### 7.2.1.5. Résultats des consultations des parties principales sur les sous-projets de PTA

Les procès-verbaux de consultation des parties prenantes principales et les feuilles de présence sont fournis en annexes du présent rapport.

#### 7.2.2. Présentation des données de caractérisation et de validation de sites

Les sites visités dans les villages de Keur Samba Sadio, de Dinguiraye et de Nganda se trouvent respectivement dans les régions de Louga, Kaolack et Kaffrine. En résumé les deux premiers sites sont retenus sans réserve majeure et restent admis pour abriter les PTA. Par contre le dernier site à savoir celui de Nganda dans la région de Kaffrine a fait l'objet de réserve à lever avant d'être définitivement validé pour abriter le PTA. Le tableau suivant présente les données par point de contrôle :

Éléments de vérification	Keur Samba Sadio-Louga	Dinguiraye-Kaolack	Nganda-Kaffrine
Coordonnées géographiques	X = 393526 Y =1723257	X = 0408211 Y =1530141	X = Y =
Statut du terrain (privé-public-classé) = à écarter si privé ou classé	Réserves publiques des travaux investissement	Public : réserve foncière destinée aux projets d'intérêt communautaire	Public mis à la disposition du GIE Site situé dans la commune de Diamagadio
Superficie totale disponible ? (m <sup>2</sup> ou ha)	1 ha ?	2,5 ha	2ha
Superficie prévue pour les travaux ? (m <sup>2</sup> ou ha)	2500 m <sup>2</sup>	2500 m <sup>2</sup>	2500 m <sup>2</sup>
Superficie à bâtir ? (m <sup>2</sup> )	420 m <sup>2</sup>	420 m <sup>2</sup>	420 m <sup>2</sup>
Type de sol ?	Sol Dior	Dior - Deck- latéritique (10%)	Latéritique - Deck à Deck Dior - Argile
Type de végétation sur le site ? Et importance/densité ?	- 02 <i>Faidherbia albida</i> (Kaads), - 20 <i>Balanites aegyptiaca</i> (Soump)	- 2 <i>Anogeissus leiocarpus</i> (Nguédiane) - 20 <i>combretum glutinosum</i> (régénération naturelle)	- 3 <i>Azadirachta indica</i> (neem)
Distance par rapport aux habitations, sites habituellement occupés par des tiers, des établissements relevant du public et des zones destinées à l'habitation, d'un cours d'eau, d'un lac, d'une forêt ou zone classée, ou zone dédiée à la culture ou au pâturage... ?	- 20 à 30 m de l'école coranique - 200 m de la case de santé	- Plus de 500 m des habitations - Site à 20 m de la route RN4	- 1,200km de Nganda - Contigu au périmètre maraicher de PROVAL - Aucune installation sur site - Site éloigné aux villages
Présence d'infrastructures ou autres occupations ou installations physiques sur le site ? Si oui préciser le type d'occupation ou exploitation ? Personne physique ou morale	Abri équipement post récolte appartenant au groupement à intégrer dans le patrimoine de la plateforme	- Exploitation agricole de la présidente cédée au bénéficiaire du groupement - Immatriculation du titre d'occupation est en cours au nom du groupement	Aucune installation ou infrastructure sur site
Existence de réseau ? Type (assainissement, adduction d'eau, téléphonique...) et distance ou profondeur ?	Pas de réseau traversant le site selon le chef de village et le président de la commission domaniale	- Réseau Sonatel à moins de 20 m du site - Réseau électrique à 5m	- Pars de réseau d'adduction d'eau - 5 m de la ligne électrique MT
Zone inondable où située dans une Dépression ? Pente ?	- Pas d'inondation, relief presque plat	- Non inondable - Faible pente	- Oui sur une petite portion de bas fond au milieu comme temporaire
Distance par rapport à une route principale (désenclavement) ?	- 8km par rapport à la nationale	- 20 m RN4	- Site situé sur la route Nganda-Kaffrine
Accessibilité site ? En hivernage aussi. Si non expliquez les contraintes	- Plus ou moins difficile à cause de l'absence de piste	- Pas de problème d'accessibilité même en hivernage	- Oui site très accessible

Existence de délibération ? Où l'engagement de la collectivité territoriale ? Si oui donner les références du titre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement du maire pour faire la délibération.</li> <li>- La procédure est enclenchée selon le président de la commission domaniale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Oui. Numéro 04 de la délibération en date du 27-12-2016 du conseil municipal de Darou Salam</li> </ul>	Non. Mais la procédure est enclenchée avec la mairie de Diamagadio
Implication communautés bénéficiaire sur le choix du site ou autres acteurs ? Leurs avis ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Oui mais préconise l'implantation du bâtiment à l'ouest</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les communautés (maire et membre FEPROMAS) Sont impliquées et sont favorable pour le site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Oui selon les communautés c'est un très bon site accessible, superficie suffisante, loin des habitations</li> </ul>
Autres informations pertinentes à signaler ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le site choisi est à 20m du réseau BT</li> <li>- 8 Km par rapport à la route principale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 20m de la clôture de l'ANACIM</li> <li>- 800 m de la Station de l'ONAS</li> <li>- Plus de 100 m de centre de recherche de l'ISRA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contigu au périmètre du GIE And Jef mis en place par PROVAL.CV</li> <li>- Présence de mini forage à moins de 200m du site</li> <li>- Point d'eau pour abreuvement bétail (durée 1 mois après hivernage)</li> <li>- Site sur la route Nganda-Kaffrine</li> <li>- Site à moins d'un m sur la ligne MT</li> </ul>
<b>Points critiques</b>	<b>Recommandations</b>	<b>Recommandations</b>	<b>Recommandations</b>
<p><b>Keur Samba Sadio-Louga</b> : Eloignement par rapport à une route de désenclavement</p> <p><b>Nganda-Kaffrine</b> : Absence de réseau d'adduction d'eau. Proximité route et présence de petit mares temporaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter la réalisation d'une piste de production dans la limite du possible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Porte d'entrée plateforme à ouvrir sur la route secondaire longeant le site</li> <li>- Éviter de couper les arbres sur places</li> <li>- Implanter le bâtiment pas moins de 200 m de la route nationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudier la possibilité de raccordement sur le mini forage du GIE And Jef membre de And Ndimbeuleunté ;</li> <li>- A défaut prévoir un mini forage par le projet ;</li> <li>- Implanter la PTA à l'Est à plus de 200 m au moins de la route</li> </ul>
<b>Avis général et décision équipe/mission</b>	<b>Motifs</b>	<b>Motifs</b>	<b>Motifs</b>
<p><b>Site retenu avec réserve</b></p> <p><b>Site non retenu à changer</b></p> <p><b>Site retenu sans réserve</b></p>	Pas de contraintes majeures pouvant empêcher la réalisation du projet. Pas de risque ou d'influence sur un écosystème particulier	Le site ne présente pas de risque particulier au moment de la visite. Il est accessible et la superficie est suffisante	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diligenter la délibération</li> <li>- Résoudre impérativement le problème d'eau avant de retenir définitivement le site</li> </ul>

### 7.2.3. Présentation des résultats du screening

Le Tri préliminaire ou screening environnemental et social permet de déterminer la catégorie du sous-projet selon les niveaux A, B, ou C.

La classification environnementale et sociale des sous-projets sera effectuée à l'issue du tri préliminaire (Screening). Ce processus de sélection vise à :

- Déterminer les sous-projets qui sont susceptibles d'avoir des impacts négatifs au niveau environnemental et social ;
- Identifier les activités nécessitant des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) ou une Analyse Environnementale Initiale (AEI) ou de simples mesures environnementales à appliquer le cas échéant.

Remplir le formulaire de tri préliminaire permet de recueillir au niveau local des informations sur les problèmes environnementaux et sociaux associés à l'implantation du sous-projet en vue de déterminer le travail environnemental à faire ou les mesures à appliquer.

Le formulaire comporte les volets suivants : (i) la brève description du sous-projet ; (ii) l'identification des impacts environnementaux et sociaux ; (iii) la proposition de simples mesures environnementales (iv) la classification du projet.

Les formulaires sont renseignés avec les populations bénéficiaires ou affectées. Il vise à faire en sorte que les différents aspects du sous-projet reçoivent toute l'attention nécessaire dès le début du cycle du sous-projet, de façon à cerner le mieux possible les enjeux environnementaux importants et déterminer le genre d'analyse environnementale qui convient le mieux pour comprendre ces enjeux (et les autres qui pourraient se présenter) de manière adéquate lors de la planification, de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet. Les différentes classes de sous-projets (SP) possibles de façon générale sans tenir compte des spécificités du programme sont :

- **Les SP de Catégorie A** qui ont des incidences négatives de grande ampleur sur l'environnement (les populations autochtones, les habitats naturels, le patrimoine culturel, etc.), névralgiques, ou irréversibles touchant de vastes étendues et générant la réinstallation involontaire des personnes affectées. Ils doivent faire l'objet d'une étude complète et détaillée des impacts environnementaux et sociaux (EIES)

**NB : Ces catégories de SP ne sont pas éligibles dans le cadre du PUJDC classé B selon l'évaluation environnementale stratégique (EES) ou C2 selon la classification de la Banque Africaine de Développement dans le rapport d'évaluation du projet (REP).**

- **Les SP de Catégorie B** génèrent des impacts négatifs sur l'environnement de moindre ampleur que ceux de la catégorie A, de nature très locale et non irréversibles. Dans ce cas, il peut être exigé selon le sous-projet, soit une analyse environnementale initiale (AIE) soit un simple Plan de Gestion environnementale ou sociale (PGES).
- **Les SP de Catégorie C :** génèrent des effets négatifs insignifiants ou nuls et ne présentent de ce fait, aucun risque de dégradation de l'environnement. Ces sous-projets ne nécessitent pas d'évaluation environnementale préalable.

Par contre, conformément aux procédures de sélection environnementale et sociale de l'EES du PUDC validées par le ministère de l'environnement et adopté par la BAD dans le cadre du PA-PUDC conclut que le diagnostic environnemental et social ou tri préliminaire devra se substituer à la procédure nationale en matière d'évaluation environnementale et sociale grâce à son caractère urgent. Ces dispositions sont rappelées au point 3.3. Rappel de quelques dispositions du PCGES.

Les formulaires de screening renseignés pour les sites de Keur Samba Sadio et de Dinguiraye sont joints en annexes du présent rapport. Par contre le site de Nganda n'a pas fait l'objet de screening complet compte tenu de la non validité définitive. Les données pour ce site seront complétées dès levés des réserves par la CEVE en collaboration avec le PRI centre.

#### 7.2.4. Illustration des consultations publiques dans le cadre des sous-projets PTA

##### LOUGA



Entretien avec le chef de DREEC



Mini atelier de formation du PRI Nord et des agents de MSA



Entretien avec le SDDR de Louga



Consultation Maire et conseillers municipaux Koki



**Consultation avec les populations de Keur Samba Sadio**



**Validation site et screening PTA Niébé Keur S Sadio**

**KAFFRINE**



**Entretien avec le chef de la DREEC**



**Entretien avec le DRDR**



**Entretien avec le Maire de Diamagadio**



**Entretien avec le gouverneur**



**Entretien avec l'IREF**



**Caractérisation site PTA arachide Nganda avec le GIE**



**Consultation membres groupement Ndimbeuleunté de Nganda**



**Validation site et screening PTA arachide Nganda**

### 7.3. Stratégie de consultation et de screening dans le cadre des sous-projets de construction postes de santé PUDC

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets d'appui au PUDC sous financement de la BAD, de la BID et du FSD, le programme prévoit de réaliser des postes de santé au bénéfice des populations rurales du Sénégal. Ce partenariat entre le Gouvernement du Sénégal (GdS) et ses partenaires financiers contribue à la mise en œuvre de la stratégie d'appui du PUDC, aux politiques sanitaires et sociales du GdS. Il s'inscrit également dans la dynamique d'appui à la réalisation des objectifs de la carte sanitaire du Ministère de la Santé et de l'Action (MSAS) pour l'amélioration de l'accès des communautés rurales aux services de santé de qualité.

Les travaux prévus pour le volet santé du projet BAD portent sur la construction et l'équipement de 20 postes de santé. Les sites retenus pour implanter ces infrastructures sanitaires y compris les équipements et plans architecturaux, ont été proposés par la Direction des Infrastructures, des Equipements et de la Maintenance (DIEM) du MSAS.

C'est dans ce contexte que la Cellule d'Appui Technique (CAT) du programme, chargée de mettre en œuvre le volet technique du programme a réalisé toutes les études techniques et la planification opérationnelle en vue de démarrer les travaux en collaboration avec les entreprises et la mission de contrôle.

Dans le souci d'intégrer les volets environnement et social afin de garantir la réalisation des postes de santé dans le respect des normes de conformité environnementales et sociales, hygiène sécurité et santé, les spécialistes en suivi évaluation et en environnement de l'unité de coordination du programme, ont entamé des séries de missions d'appui au PRI couvrant les régions d'implantation des postes de santé prévues avec le financement de la BAD et du FSD.

L'objectif est d'assurer le redéploiement de la stratégie et des outils de planification environnementale et sociale pour la mise en conformité des sous-projets. La mise en conformité répond aux différentes étapes de la procédure de sélection environnementale et sociale définie dans l'Evaluation Environnementale Stratégique du programme. Il s'agit de faire la consultation des parties prenantes principales et secondaires autour du sous-projet, de procéder à la validation et la caractérisation de quelques sites retenus et enfin de renseigner le formulaire de screening environnemental et social pour chaque site validé et visité.

#### 7.4. Bilan des résultats des activités réalisées par la DEFCCS

Les activités réalisées par la DEFCCS au courant de ce trimestre sont :

- Mise en place au moins de **13 pépinières** forestières dans les PAC des localités d'intervention du PUDC par les secteurs des eaux et forêts en collaboration avec les brigades forestières et les membres des bureaux des SAR ;
- Formation des populations rurales impliquées dans les actions de reboisement sur les techniques de production de plants de reboisement ;
- Suivi de la production de plants fruitiers et forestiers dans les pépinières implantées sur financement du PUDC ;
- Mise en place de technologies agroforestières (haie vive et brise vent) dans les PAC ;
- **Reboisement de 28 270 plants** dans les PAC, les mises en défens les forages installés par le PUDC ;
- **Mise en défens de 181, 16 ha hectares** de terres dégradées pour les restaurer ;
- Prospection et validation de site avec les communautés pour la restauration des zones de mangroves dégradées et autres ;
- Identification et validation avec les communautés des sites dégradés à mettre en défens ;
- Mission de supervision des réalisations en matière de gestion des ressources naturelles et de restauration des écosystèmes par la DEFCCS ;
- Transmission rapport d'activités trimestrielles.

Les statistiques de nombre total de plants reboisés au trimestre 4 est de **28 270** contre **14 535** plants reboisés pour les trimestres 2 et 3. Le tableau ci-après présente le détail du nombre reboisé par espèce.

L'indicateur de 300 ha de mise en défens prévu dans le cadre de mesure de rendements du PUDC est a atteint au trimestre 4 un taux de réalisation de **60 %**.

Le tableau suivant présente le bilan des résultats acquis au courant du trimestre en termes de reboisement et de mise en défens

Bilan des réalisations de la DEFCCS au T4

Villages	Site de reboisement	Espèces	Nombre Pieds	Statut
<b>IREF MATAM</b>				
Baldiol 2	Périmètre Agricole Communautaire (PAC)	<i>Acacia melifera</i>	3.000	Haie vive
Saré Liou	Périmètre Agricole Communautaire (PAC)	<i>Acacia melifera</i>	2.000	Haie vive
		<i>Citrus limon</i>	60	Plantation fruitière
	<b>Mise en défens de 60 ha</b>	<i>Acacia melifera</i>	3.080	Haie vive
		<i>Ziziphus mauritiana</i>	175	Reboisement massif
		<i>Balanites aegyptiaca</i>	340	Reboisement massif
<b>Total</b>			<b>8 655</b>	
<b>IREF LOUGA</b>				
Wadane Djolof	Périmètre Agricole Communautaire (PAC)	<i>Anacardium occidentale</i>	415	Plantation fruitière
		<i>Mangifera indica</i>	10	Plantation fruitière
		<i>Citrus limon</i>	50	Plantation fruitière
		<i>Ziziphus mauritiana</i>	25	Plantation fruitière
		<i>Acacia melifera</i>	900	Haie vive
		<i>Moringa oleifera</i>	100	Brise vent
		<i>Leucaena leucocephala</i>	50	Brise vent
Hodioldé	Périmètre Agricole Communautaire (PAC)	<i>Anacardium occidentale</i>	415	Plantation fruitière
		<i>Mangifera indica</i>	10	Plantation fruitière
		<i>Citrus limon</i>	50	Plantation fruitière
		<i>Ziziphus mauritiana</i>	25	Plantation fruitière
		<i>Acacia Melifera</i>	900	Haie vive
		<i>Moringa oleifera</i>	100	Brise vent
		<i>Leucaena leucocephala</i>	50	Brise vent
Dépal Mbaye	Périmètre Agricole Communautaire (PAC)	<i>Citrus limon</i>	120	Plantation fruitière
		<i>Acacia melifera</i>	1.770	Haie vive
		<i>Leucaena leucocephala</i>	610	Brise vent
		<i>Eucalyptus camaldulensis</i>	280	Brise vent
<b>Total</b>			<b>5880</b>	
<b>IREF KAOLACK</b>				
Youna	<b>Mise en défens 60 Ha</b>	<i>Parkia biglobosa</i>	300	Plantation enrichissement
		<i>Eucalyptus camaldulensis</i>	50	
		<i>Prosopis</i>	500	
Aynoumane-NDRAMÉ Scale	Périmètre Agricole Communautaire (PAC)	<i>Leuceana</i>	220	Brise vent
		<i>Acacia Melifera</i>	400	Haie vive
		<i>Mangifera indica</i>	30	Plantation fruitière

		<i>Citrus limon</i>	25	Plantation fruitière
Santhie Médina	Périmètre Agricole Communautaire (PAC)	<i>Acacia Melifera</i>	800	Haie vive
		<i>Mangifera indica</i>	30	Plantation fruitière
		<i>Citrus limon</i>	25	Plantation fruitière
	<b>Total</b>		<b>2380</b>	
<b>IREF KAFFRINE</b>				
Gowé-Sagna- Malem Hodar	<b>Mise en défens 16 Ha</b>			
Medina Salam 2- Gainth Pathé- Koungheul	<b>Mise en défens 32 Ha</b>			
Tiwane Léwé -Touba Mbella- Birkilane	<b>Mise en défens 16 Ha</b>			
	<b>Total</b>		<b>00</b>	
<b>IREF TAMBACOUNDA</b>				
<b>Dialacoto</b>	Périmètre Agricole Communautaire (PAC)	<i>Acacia melifera</i>	1200	
		<i>Citrus limon</i> :	350	
		<i>Anacardium Occidentale</i>	45	
Ndogo Babacar	Périmètre Agricole Communautaire (PAC)	<i>Acacia melifera</i>	364	
		<i>Delonix regia</i>	530	
		<i>Gmelina arborea</i>	150	
		<i>Moringa</i>	150	
		<i>Anacardium Occidentale</i>	468	
		<i>Prosopis julifrola</i>	350	
	<b>Mise en défens de 35 Ha</b>	<i>En cours</i>		
Mereto	Périmètre Agricole Communautaire (PAC)	<i>Eucalyptus</i>	19	
		<i>Moringa</i> :	103	
		<i>Anacardium</i>	155	
		<i>Prosopis</i>	156	
		<i>A melifera</i>	299	
	<i>Leucena</i>	64		
	<b>Mise en défens de 35 Ha</b>	<i>En cours</i>		
Koumpentoum (Médina Kanène Malick Kahene)	Périmètre Agricole Communautaire (PAC)	<i>Eucalyptus</i>	840	
		<i>Ornementale</i>	90	
		<i>Anacardium</i>	68	
		<i>Pterocarpus</i>	126	
		<i>A melifera</i>	651	
		<i>Delonix</i>	273	
		<i>Filao</i>	128	
		<i>Moringa</i>	<b>1736</b>	
<i>Manguifera indica</i>	110			

	<b>Total</b>		<b>8 425</b>	
<b>IREF ZIGUINCHOR</b>				
	<b>Mangrove 2,16 Ha</b>			
	<b>Total</b>		<b>00</b>	
<b>IREF FATICK</b>				
	<b>Plantation mangrove</b>			
	<b>Total</b>		<b>00</b>	
<b>IREF SEDHIOU</b>				
Marssassoum	<b>Plantation Mangrove</b>			
	<b>Total</b>		<b>00</b>	
<b>IREF THIES</b>				
Mbedab	<b>Mise en défens de 82,30 Ha</b>	<i>Khaya senegalensis</i>	30	
		<i>Eucalyptus</i>	200	
	<b>Total</b>		<b>230</b>	
<b>IREF DIOURBEL</b>				
Keur Baba	Périmètre Agricole Communautaire (PAC)	<b>Acacia mellifera</b>	900	Haie vive
		<b>Prosopis</b>	1 800	Brise vent
	<b>Total</b>		<b>2 700</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>28 270</b>	

#### 7.5. Bilan des activités réalisées par la DEEC

La DEEC est chargée d'appuyer le suivi environnemental et social du PUDC, l'accompagnement du programme et des comités régionaux de suivi environnemental et social pour la réalisation et la validation de screening environnemental et social des sous-projets, le suivi de la conformité environnementale et sociale hygiène sécurité et santé des chantiers en cours dans le cadre du financement du PUDC ; d'appuyer la communication avec les acteurs sur le volet environnement. Le bilan des activités réalisées au courant de ce trimestre se résume en :

- Désignation d'un nouveau point focal pour le suivi du protocole avec le PUDC ;
- Réunion de suivi du niveau de mise en œuvre du plan d'action de suivi environnemental des réalisations du PUDC ;
- Organisation de missions de suivi de quelques réalisations du PUDC dans les régions de Kolda et de Tambacounda ;
- Elaboration, validation et partage des termes de références pour les ateliers régionaux de partage ;
- Organisation d'ateliers régionaux de partage des outils de gestion environnementale et sociale du PUDC dans les régions de Kaffrine et de Fatick respectivement les 11 novembre et 12 décembre 2022 ;
- Rencontres de consultations entre les DREEC et les experts du PUDC en charge des volets environnement, social et suivi évaluation ;
- Partage des rapports des ateliers régionaux de partage des outils de gestion environnementale et sociale.

Le tableau suivant fourni les détails sur le plan d'action budgétisé adossé au premier décaissement et le niveau de mis en œuvre au courant du trimestre juillet aout septembre 2022.

## 7.6. Bilan des résultats des activités d'ingenierie sociale réalisées par le cabinet MSA

La mission d'ingénierie sociale est articulée autour de l'information, de l'éducation et de la sensibilisation en vue d'un changement de comportement des acteurs territoriaux bénéficiaires pour une appropriation et une pérennisation des différentes réalisations du PUDC.

La conception des activités est basée sur une approche participative, itérative et inclusive. Elle implique tous les acteurs concernés : les autorités administratives et territoriales ainsi que les acteurs bénéficiaires eux-mêmes.

Les activités d'ingénierie sociale menées par le cabinet MSA durant le trimestre ont tourné autour de :

- L'Animation communautaire autour des CDV ;
- L'Appui à la tenue des assemblées générales d'information et de renouvellement des instances des SAR ;
- La Participation aux réunions villageoises d'information sur le démarrage des postes de santé dans les régions de Fatick, Kaolack, Tambacounda et Kédougou ;
- La Participation aux missions de consultation, de validation de sites et de screening environnemental et social de quelques sites de PTA et de postes de santé.

L'animation communautaire autour des chaînes de valeurs (CDV) entamée aux trimestres 2 et 3 s'est poursuivi dans les différents PRI à travers l'analyse prospective de la situation des CDV en vue d'optimiser leurs fonctionnements. Aussi, le cabinet a appuyé le programme pour l'organisation de missions de sensibilisation et de renouvellement des bureaux des SAR. Cette requête de la coordination vise à améliorer le niveau de gouvernance et de rentabilité des SAR. Il en ressort quelques enseignements et besoins de renforcements des capacités pour chaque SAR/PAC visité. Globalement le travail a permis d'identifier les avantages, les faiblesses et besoins de renforcement présentés par site. Le tableau suivant présente quelques éléments de synthèse issus de l'analyse des forces et faiblesses.

Forces	Faiblesses	Opportunités	Besoins en renforcement
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement des parties prenantes (bénéficiaires, autorités administratives et coutumières)</li> <li>- Cohésion entres les membres de la SAR</li> <li>- Existence d'un fond propre</li> <li>- Implication massive des femmes</li> <li>- Existence d'une coopérative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La non formalisation des réunions de bureau (PV, Compte Rendu...)</li> <li>- Le faible niveau de connaissance de certains membres dans leurs rôles et responsabilités</li> <li>- L'absence de stratégie de gestion et d'exploitation des PAC ;</li> <li>- Difficultés sur la commercialisation des produits</li> <li>- L'absence de magasin de stockage des produits agricoles</li> <li>- L'absence d'accompagnement pour la facilitation de crédit auprès des institutions de micro finance ;</li> <li>- Manque de formation en gestion pour les membres du bureau</li> <li>- Manque de formation technique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'infrastructures maraichères (de bassin de reprise, réseau aspersion sur un hectare avec pompe d'arrosage solaire)</li> <li>- Dotation en intrant</li> <li>- Subvention de la facture d'eau</li> <li>- Encadrement technique rapproché assuré par le technicien horticole</li> <li>- Existence d'autres partenaires de mise en œuvre</li> <li>- Implication des autorités administratives et territoriales ;</li> <li>- Sécurisation des périmètres par délibération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Initier les membres sur leurs rôles et leurs responsabilités et celles des parties prenantes face aux SAR ;</li> <li>- Mettre en place un plan de coaching territorial ;</li> <li>- Technique de négociation et recherche de partenariat</li> <li>- Technique de gestion des conflits à travers une formation sur la médiation sociale</li> <li>- Mettre en place des plans de formation sur ces thématiques (la communication, la gestion administrative et financière, l'entrepreneariat...)</li> <li>- Technique de négociation et facilitation d'accès aux crédits</li> <li>- Renforcer les capacités techniques des bénéficiaires en matière de culture maraichère ;</li> <li>- Technique d'entretien et de suivi des plantes</li> <li>- Technique de production agricole (grandes cultures, maraichage, arboriculture...)</li> </ul>

## **VIII. Bilan de la prise en charge des non-conformités ou points d'attention**

Les orientations majeures de la stratégie portent essentiellement sur les actions et dispositions à prendre pour renforcer les initiatives en cours afin de garantir l'atteinte des objectifs du programme dans le respect de la conformité environnementale et sociale hygiène sécurité et santé. Aussi, les efforts vont dans le sens de la capitalisation et du renforcement des acquis du programme en matière de gestion environnementale et sociale. Le tableau suivant présente le bilan de la prise en charge des points d'attentions retenue pour prendre en charge les contraintes et renforcer la prise en charge du volet suivi conformité environnementale et sociale.

Niveau de prise en charge des non-conformités et points d'attention

Non-conformités-Points d'attention	Stratégie et actions prévues	Niveau Exécution	Commentaires/perspectives
Déphasage entre les procédures de sélection environnementales et sociales de l'EES du PUDC et celles prévues dans le PA-PUDC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser une rencontre d'harmonisation des positions entre les équipes du PA-PUDC et de la BAD pour statuer sur la procédure à retenir ;</li> </ul>	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une rencontre de travail a été organisée au PUDC le préciser la date ici 2022 entre l'expert environnement BAD, le chef de projet PA-PUDC et le conseiller en environnement du PUDC (voir compte rendu pour plus d'informations).</li> <li>- Un plan d'actions opérationnel a exécuté</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour rappel : l'EES prévoit uniquement un screening approfondi et dispense le PUDC des autres étapes de la procédure nationale ; par contre la BAD retient l'application de toutes les étapes de la procédure de sélection, de classification et d'évaluation environnementale et sociale.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une stratégie de planification des sous-projets et d'indication des impacts et de proposition de mesures d'atténuation en phase de redéploiement pour les nouveaux sous-projets. Elle porte sur : une cartographie et consultation des PP, la caractérisation et la validation du site, le screening environnement et social par sous-projet</li> </ul>
Screening environnemental et social non réalisé pour les travaux en cours et ceux en perspective ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir la base de données ou le répertoire des sous projets ;</li> </ul>	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une base de données des sous-projets par région est finalisée en vue de planification des screening</li> </ul>
Le travail de screening environnemental et social	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer avec l'appui de la CAT un résumé technique par type de sous-projet</li> </ul>	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est prévu de finaliser un résumé technique par volet à partager avec les PP impliquées dans la classification des sous-projets du PUDC (hydraulique, santé, éducation, électrification, chaîne de valeur, ...)</li> </ul>

confié à la DEEC dans le cadre du projet de La classification environnementale et sociale n'est pas réalisé pour les activités démarrées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédiger les termes de références pour le déroulement des screening</li> <li>- Organisation des missions de screening avec les membres des CRSES</li> <li>- Suivre la transmission des rapports de screening par les CRSES au DREEC pour validation</li> <li>- Suivre la transmission des rapports de screening validées au PUDC par la DEEC</li> </ul>	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les outils sont finalisés et testés,</li> <li>- La base de données des SP par région stabilisée,</li> <li>- La cartographie des membres du CRSES par type de sous projet est réalisée,</li> <li>- Les outils de screening sont soumis à la DEEC pour validation via le point focal,</li> <li>- Les DREEC sont consultées pour superviser le processus et assurer la validation des screening, le draft de TdR est en cours de finalisation.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser l'audit annuel de conformité environnementale et sociale</li> </ul>	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les TdR en cours d'élaboration</li> <li>- L'audit sera entamé au courant du premier trimestre de 2023 (finalisation et validation BAD TdR fin janvier ; recrutement consultant et signature contrat fin février ; dépôt rapport provisoire fin avril)</li> </ul>
Retard dans la transmission des rapports trimestriels des partenaires au PUDC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire des rappels aux points focaux concernés sur l'obligation du respect des délais de transmission des rapports.</li> </ul>	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La DEFCCS a partagé le rapport fin septembre</li> <li>- Le rapport bilan est attendu en fin janvier</li> <li>- Le rapport bilan de la DEEC est attendu en fin janvier</li> <li>- Les comptes rendus des ateliers régionaux de partage des outils de gestion environnementale du PUDC sont partagés pour Kaffrine et Fatick</li> <li>- Le planning des ateliers pour Kolda, Thiès, Louga, Matam, Sédhiou, Ziguinchor, Diourbel, Tambacounda, Kédougou, Saint Louis est partagé. Les ateliers seront bouclés au premier trimestre de 2024</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adresser un courriel de rappel des engagements aux Directeurs de la DEEC et de la DEFCCS signataires des protocoles ;</li> </ul>	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le coordonnateur National du PUDC a adressé au Directeur de l'Environnement une lettre de rappel des engagements liés au protocole d'accord signé entre les parties</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser une rencontre de travail avec les points focaux des directions concernées pour identifier les difficultés et apporter des appuis au besoin</li> </ul>	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une rencontre de travail pour le suivi des premiers projets de contrat a été organisée avec chaque point focal</li> <li>- Des échanges téléphones et emails sont régulières entre le chef de projet PA-PUDC et les points focaux DEEC, DEFCCS ;</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des rencontres et missions conjointes sont régulièrement tenues entre les experts du PUDC et l'équipe du cabinet MSA</li> </ul>
Retard de transmission du rapport de suivi environnemental et sociale du PUDC à la BAD	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partager avec la BAD le rapport de suivi environnemental et social du PA-PUDC dans les délais.</li> </ul>	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les rapports T1 et T2-T3 sont soumis à la BAD ;</li> <li>- Ce présent rapport T4 sera soumis par le chef de projet</li> </ul>

Les recommandations et perspectives formulées durant les trimestres 2 et 3 ont été bien prises en charge. Le bilan est présenté dans le tableau suivant.

Recommandations	Niveau MO
Solliciter une rencontre d'harmonisation entre l'équipe du PUDC (cheffe de projet, responsable cellule ingénierie sociale et conseiller en environnement et BAD (expert en charge du suivi environnemental et social du PUDC) sur les procédures de sélection et de classification environnementale et sociale	Réalisé
Démarrer le screening environnemental et social et la consultation des parties prenantes ;	Réalisé
Organiser des missions de supervision pour les travaux en cours et proposer des plans d'action pour la prise en charge des non conformités ;	Réalisé
Elaborer et soumettre à la BAD des termes de références pour la conduite de l'audit de conformité du programme	En cours
Etablir la matrice de suivi des engagements des entreprises	Réalisé
Planifier une mission conjointe PUDC-BAD pour le suivi du volet environnement et social d'ici fin décembre	Non réalisé
Partager avec la banque de façon régulière les avancées sur le suivi environnemental et social afin d'améliorer la visibilité et réduire au maximum les objections sur les dispositions prises	Réalisé
Renseigner de façon régulière la matrice des indicateurs liés au suivi environnemental et social	En cours

## IX. Conclusion Perspectives et recommandations

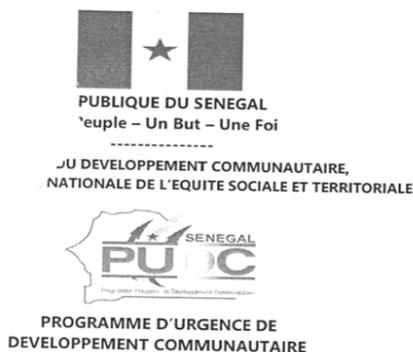
Les résultats du suivi pour la période considérée montrent des avancées au plan du suivi environnementale et sociale des sous-projets en cours d'exécution. Le travail de screening environnemental et social a démarré et sera poursuivi au prochain trimestre. La rencontre de travail entre l'expert environnement de la BAD et l'équipe du PA-PUDC a permis de définir une stratégie et un plan d'actions pour l'opérationnalisation des mesures de suivi recommandées. La stratégie mise en place par la coordination pour une prise en charge des non-conformités a connu un début de mise en œuvre avec l'implication de toutes les parties prenantes. La poursuite de la démarche au prochain trimestre (Janvier-Février-Mars 2023) permettra de maintenir un bon niveau de prise en charge des volets environnement et ingénierie sociale dans la mise en œuvre du programme et de mieux prendre en charge les points d'attention. Les perspectives pour le prochain trimestre sont :

- Finaliser les TdR pour le recrutement du consultant pour l'audit annuel de conformité environnementale et sociale du programme ;
- Lancer le recrutement du consultant et signé le contrat avant début mars ;
- Poursuivre le suivi de la conformité environnementale et sociale des travaux en cours ;
- Tenir à jour la matrice de suivi des engagements environnementaux et sociaux des entreprises et missions de contrôles ;
- Finaliser les screening avant fin mars ;

Organiser des mini-ateliers bilan de mise en œuvre des premiers projets de partenariat avec la DEEC et la DEFCCS.

## Annexes

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées consultations PP secondaires sous-projets PTA à Louga



Région :  
 Département :  
 Commune :  
 Village :

### LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Objet de la rencontre :

Date :

Lieu :

N°	PRENOMS ET NOM	SEXE	FONCTION	STRUCTURE	ADRESSE E-MAIL	EMARGEMENT
1	Mamadou Moustapha FALL	M	chef	DREEC	flaphe@ciad.meil.cn 776586872	
2	Amadou Gueye Tall	M	Comptable	CCIA Loug.	akellbissou@gmail.fr 776483225	
3	Ndiassi SARR	M	chef SDDR	SDDR	ndiassane@yahoo.fr 775708265	
4	Lalla Meissa KDIAYE	M	Maire Koki	Mairie - Koki	776597957	
N°	PRENOMS ET NOM	SEXE	FONCTION	STRUCTURE	ADRESSE E-MAIL	EMARGEMENT
1	Mamadou Moustapha FALL	M	chef	DREEC	flaphe@ciad.meil.cn 776586872	
2	Amadou Gueye Tall	M	Comptable	CCIA Loug.	akellbissou@gmail.fr 776483225	
3	Ndiassi SARR	M	chef SDDR	SDDR	ndiassane@yahoo.fr 775708265	
4	Lalla Meissa KDIAYE	M	Maire Koki	Mairie - Koki	776597957	



### PROCES VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES PRINCIPALES

- PRI : ..... Région Louga
- Département : Louga
- Commune : Koté
- Village/Site/Lieu de la rencontre : Keur Samba Sadio
- Date : 12 novembre 2022 Début 14h30 Fin 16h00

Objet rencontre : Consultation des membres du GIE Takki  
Ligey de Keur S. Sadio sur le projet de mise en place  
de PTA Niébé

Points discutés : (i) Au-delà de la présentation du projet, les points de discussion ont porté sur les avis sur le sous projet ; (ii) impacts positifs et négatifs potentiels du sous projet ; (iii) Préoccupations et craintes vis-à-vis du sous projet ; (iv) Risques environnementaux et sociaux, hygiène sécurité et santé ; (v) expériences en lien avec le sous projet ; (vi) Besoins en renforcement de capacités ; (vii) Suggestions et recommandations.

Etaient présent(e)s : (Voir la liste en annexe)

La séance a été présidée par : Magnette Ndoye (F) Présidente GIE

A l'issue des échanges et discussions sur les points à l'ordre du jour, les différents avis exprimés par les participants ont été résumés autour des principaux points suivants :

#### Avis général sur le sous-projet

Le projet est très apprécié par la  
communauté. C'est un investissement qui renforce le développement  
et la promotion du village de Keur Samba Sadio. La PTA  
sera un moyen de création d'emplois et d'amélioration des revenus  
pour les femmes. L'initiative renforcera les acquis autour des  
équipements déjà mis en place par le PUDC.

## Préoccupations, craintes et risques majeurs identifiés

Les craintes et risques majeurs identifiés sont liés à :  
un problème de commercialisation; l'influence des opérateurs et  
commerçants; coût des équipements adoptés; manque  
de moyens; coût de l'électricité; endossement de  
la zone; problème de financement pour acheter la  
production de fèves et problème de conservation;  
problème d'eau lié au forage; absence de piste  
de production; Faiblesse des compétences techniques  
pour la gestion de la plateforme (équipements nouveaux),  
faiblesse de la production de N/dé liée aux attaques  
maladies sur les cultures; Manque de connaissances et  
équipements et produits pour lutter contre les maladies;

Suggestions et recommandations majeures

- Renforcement des capacités techniques, organisationnelles et de gestion pour une réussite de la PTA
- Faciliter l'accès au marché par la commercialisation des produits (foire, exposition)
- Accompagnement et mise en relation avec les structures financières pour faciliter l'accès au crédit
- Promouvoir des sources d'énergie alternatives; solaire
- Formation en hygiène, sécurité et santé; en dynamisme organisationnel; Promouvoir le maraichage
- Faciliter l'accès à l'eau par la mise en place d'un forage
- Construire une piste sansa (sadio - Ko Ki) pour faciliter l'écolement des produits et la mobilité des commerçants
- Accompagnement pour la normalisation et la labellisation
- Améliorer la productivité du niébo dans la zone
- Faciliter l'accès à la terre aux femmes pour une extension des parcelles de production
- Appuyer en ce qui concerne la protection et gestion de déchets

Président (e) de séance

Maguette Ndoye  
Pdt G. E. Takku Nigeye  
At

Rapporteur

  
S. SARR.

Autres signatures

Abdou Couma Niang  
Chef de village 

Annexe 3 : Feuille de présence consultation PTA Niébé Keur Samba Sadio



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE,  
DE LA SOLIDARITE NATIONALE DE L'EQUITE SOCIALE ET TERRITORIALE



PROGRAMME D'URGENCE DE  
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Région : Louga  
Département : Louga  
Commune : Koki  
Village : Keur Samba Sadio

Nombre total de participants: 50:  
Hommes : 09  
Femmes : 41.

**FEUILLE DE PRESENCE**

Objet de la rencontre : Consultation des membres du GIE Takou Lioggey Samba Sadio sur le sous-projet de mise en place de la PTA Niébé.

Date : 12 Novembre 2022

Lieu : Keur Samba Sadio..

N°	PRENOMS ET NOM	SEXE	FONCTION	STRUCTURE	ADRESSE E-MAIL	EMARGEMENT
1	Zior Sébi	F	Membre du groupe - ment	/	78 543 81 61	S
2	Dial Lo	F	Présidente du groupement	/	78 108 14 97	2
3	Maguette Ndiaye	F	Présidente du groupement Takou Lioggey	/	77 047 71 47	✓
4	Mame Diarra Ndiaye	F	Présidente du groupe - ment Féminin	/	77 336 89 77	✓
5	Ndaye Ndiaye	F	Membre	/	78 543 81 61	+
6	Marème Ndiaye	F	Membre	/	77 689 99 59	4
7	Daba Lo	F	Membre	/	78.423.24.68	⊕
8	Coumba Guaye	F	Membre	-	78.847.23.28	+
9	Anta Diop	F	Membre	-	78.144.85.71	+
10	Maguette Ndiaye	F	Membre	-	77 805 87 11	+
11	Tchiaka Diop	F	Membre	-	77.413.13.56	2
12	Coumba Guaye	F	Membre	-	77.126.84.11	1
13	Ndaye Niang	F	Membre	-	-	+

14	Faton Mbengue (F)	Membre	-	-	0
15	Awa Fall (F)	Membre	-	77.863.37.09	8
16	Gokhna Rabi (F)	Membre	-	77.396.40.02	8
17	Gokhna Niang (F)	Présidente FTA	Présidente FTA	77.154.69.10	+
18	Ndaye Boura Niang (F)	Membre	-	78.424.42.02	+
19	Faton Mbodje (F)	Membre	-	78.544.02.10	-f
20	Kany Ndiaye (F)	Membre	-	77.170.23.01	8
21	Gokhna Ndiaye (F)	Membre	-	78.479.57.93	+
22	Fama Biouf (F)	Membre	-	70.467.60.75	7
23	Ndoundé Sede (F)	Membre	-	-	14
24	Marama Ndiaye (F)	Membre	-	77.534.81.46	+
25	Sokhna Gueye (F)	Membre	-	77.069.04.55	8
26	Anta Seck (F)	Membre	-	77.421.48.82	+
27	Ndiaye Lō (F)	Membre	-	78.580.82.70	+
28	Barham Niang (M)		-	77.275.39.33	14
29	Aminata Diop (F)	Membre	-	77.243.58.99	6
30	Modou Niang (M)	Membre	-	78.219.59.12	100

31	Narre Lō (F)	Membre	-	-	11
32	Niombe Touré (F)	Membre	-	78.487.54.06	11
33	Tapha Seye (M)	Membre	-	-	+
34	Amadou Ofa (Bou) (M)	Président Commission Démocratique Maurie	-	-	8
35	Moussou Ndiaye (M)	Membre	-	77.505.96.33	8
36	Abdou Kouma Niang (M)	Chef de village	-	78.122.68.04	11
37	Ndianga Ndiaye (M)		-	77.477.99.17	8
38	Samba Lō (M)		-	77.36.13.62	8
39	Ndack Ba (F)	Membre	-	-	+
40	Ndaye Seck (F)	Membre	-	78.144.63.69	8
41	Ami Fall (F)	Membre	-	77.978.69.27	8
42	Ousseynou Niang (F)	Membre	-	77.182.27.68	8
43	Khardjata Sio (F)	Membre	-	77.559.47.06	8
44	Anta Niangue (F)	Membre	-	77.042.22.24	8
45	Faton Seye (F)	Membre	-	77.885.50.65	8
46	Anta Ndaw (F)	Membre	-	77.424.56.04	20
47	Ndaye Niang (F)	Membre	-	77.390.50.92	+
48	Aïda Leye (F)		-	78.405.64.14	2
49	Mamadou Seye (M)	Membre	-	77.147.42.85	+
50	Bouba Ndiaye (F)	Membre	-	77.619.39.13	8
			-	77. // //	14

République du Sénégal  
Un Peuple – Un But – Une Foi



Pôle Régional d'Intervention (PRI) NORD

**Formulaire de prospection et de validation de site**

Intitulé du sous-projet: Mise en place d'une Plate-forme de Transformation Agricole (PTA) de Niébe

Coordonnées géographiques du site

X: 393526

X: 393496

Y: 1783257

Y: 1783267

26

Éléments de vérification	Réponses
Statut du terrain (privé-public-classé) = à écarter si privé ou classé	Réserve publique des rizières en vestissements
Superficie totale disponible ? (m <sup>2</sup> ou ha)	1 Ha
Superficie prévue pour les travaux ? (m <sup>2</sup> ou ha)	
Superficie à bâtir ? (m <sup>2</sup> )	
Type de sol ?	Sol dur
Type de végétation sur le site ? Et importance/densité ?	2 Kails; 20 Balaintes (Somp)
Distance par rapport aux habitations, sites habituellement occupés par des tiers, des établissements relevant du public et des zones destinées à l'habitation, d'un cours d'eau, d'un lac, d'une forêt ou zone classée, ou zone dédiée à la culture ou au pâturage... ? (Eloignement, sur un rayon de 500 m au moins pour les sites sensibles)	20 à 30 m de l'école communale 200 m de la case de santé
Présence d'infrastructures ou autres occupations ou installations physiques sur le site ? Si oui préciser le type d'occupation ou exploitation ? Personne physique ou morale ?	L'ancien équipement post recette appartenant au groupement à intégrer dans le patrimoine de la plateforme
Existence de réseau ? Type (assainissement, adduction d'eau, téléphonique...) et profondeur ?	Pas de réseau traversant le site selon le chef de village et le chef de la Commission communale <del>Pas d'occupation, réseau</del>
Zone inondable où situé dans une dépression ? Pente ?	Pas d'inondation; relief presque plat

*[Signature]*

Distance par rapport à une route principale (désenclavement) ?	A 8 km par rapport à la nationale
Accessibilité site ? En hivernage aussi. Si non expliquez les contraintes	Plus ou moins difficile à cause de l'absence de piste
Existence de délibération ? Où l'engagement de la collectivité territoriale ? Si oui donner les références du titre	Engagement du maire pour faire la délibération. la procédure est enclachée selon le pot de la Commission d'annulation
Implication communautés bénéficiaire sur le choix du site ou autres acteurs ? Leurs avis ?	oui, mais préconise l'emplacement du bâtiment à l'ouest.
Autres informations pertinentes à signaler ?	Le site choisi est à 20 m du réseau BT et à 8 km par rapport à la route principale.

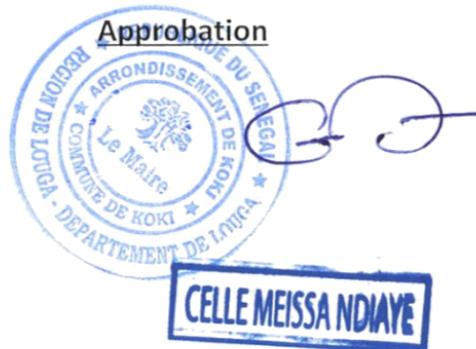
*[Signature]*

Points critiques	Recommandations
Accessibilité site	Faciliter la réalisation d'une piste de production
Avis général et décision équipe/mission	Motifs
Site retenu pour abriter les travaux sans réserve	Pas de contraintes majeures pouvant empêcher la réalisation du projet. Pas de risque ou d'impact sur un écosystème particulier
Site retenu pour abriter les travaux sous réserve	
Site non retenu	

*[Signature]*

Liste participants				
N°	Prénoms et Nom	Fonction/structure	Contacts	Signature
1	Amadou Matar NBay	Prés Com Jomaneck	775059655	<i>[Signature]</i>
2	Maquette Ndiaye	Présidente GIE bénéficiaire	77.047.7167	<i>[Signature]</i>
3	Sokhna Niang	Présidente abî épé femat post récolte	77.154.6910	<i>[Signature]</i>
4	Aliou Thioungane	Coordonnateur PUDC / Zono Nord	77.710.2712	<i>[Signature]</i>
5	Abdou Bouna Niang	Chef de village	77.417.9917	<i>[Signature]</i>
6	Dieha Iddy S. Wolly Ba	Expert Environnement MSA	77.3223438	<i>[Signature]</i>
7	Yi'bil Sefi Sock	chef cellule inférior. soc. PUDC	781328889	
8	Jikhina Basse	Consultant PUDC	776522298	
09	Souleymane SARR	spécialiste environnement PUDC	77131610	<i>[Signature]</i>

Date 12. Novembre 2022



République du Sénégal  
Un Peuple – Un But – Une Foi



## Pôle Régional d'Intervention (PRI) Nord

### Formulaire de sélection environnementale et sociale

Intitulé du sous projet :

Mise en place d'une plateforme de Transformation Agricole (PTA) de Niébé à Keur Samba Sadio

## Objet du formulaire de screening environnemental et social dans le cadre du PUDC 2

Le présent formulaire de sélection environnemental et social a été conçu pour faciliter la classification initiale des sous-projets identifiés par les parties prenantes pour un financement dans le cadre du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC). Le formulaire a été conçu afin que les impacts environnementaux et sociaux et les mesures d'atténuation y relatives, le cas échéant, soient identifiées et/ou que les exigences en vue d'une analyse environnementale et sociale plus poussée soient déterminées.

Localisation du sous projet et identification des personnes ressources	
<b>1</b>	<p>Nom de la (des) localité (s) où l'activité sera réalisée</p> <p>Région (s) : Louga            Département (s) : Louga            Arrondissement (s) : Koki            Commune (s) : Koki            Village (s)/Site (s) : Keur Samba Sadio            Coordonnées géographiques :            X = 393526                              X = 393496            Y= 1723257                              Y= 1726267</p>
<b>3</b>	<p>Personnes à contacter : Nom et prénoms ; fonction ; adresse et contact</p> <p>1. <b>PR1</b> : Maguette Ndiaye présidente GIE Takku Ligguey Keur Samba Sadio. Tél : 77 047 71 47</p> <p>2. <b>PR2</b> : Sokhena Ndiaye présidente groupement PTA Keur Samba Sadio. Tél : 77 154 69 10</p>
<b>2</b>	<p>Informations sur la personne chargée de remplir le présent formulaire.</p> <p><b>Prénoms Nom</b> : Souleymane SARR</p> <p><b>Fonction</b> : Conseiller en Environnement PUDC</p> <p><b>Contact</b> : 775131610</p>
<p><b>Date</b> : 12 novembre 2022.</p> <p style="text-align: right;"><b>Signature</b> :</p> <div style="text-align: right;">  </div>	

## PARTIE A : Brève description de l'activité proposée (Résumé)

**Le sous projet proposé** : *type de sous projet ; linéaire (km) ; largeur (m) ; profondeur ; superficie totale disponible ; surface totale à occuper, superficie à bâtir ; emprise ; villages traversés ; débit, liste des équipements et caractéristiques, produits, nombre ou quantité par type... et ii) les actions ou tâches nécessaires pendant la mise en œuvre des activités* (et l'exploitation du sous projet) :

Le sous-projet de Plateforme de Transformation du Niébé, prévu à Keur Samba Sadio au profit des femmes membres du groupement Takku Liguéy, sera implanté sur un terrain de 1 ha. La plateforme occupera une superficie totale de 2 500 m<sup>2</sup> avec une surface bâtie de 420 m<sup>2</sup>. Le plan structural du bâtiment est joint en annexe. Les équipements et leurs caractéristiques sont présentés dans le tableau suivant :

Equipements	CARACTERISTIQUES
Nettoyeur Séparateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Performance horaire</b> : 400-1000 Kg/heure</li> <li>- Tension : 380V</li> <li>- Fréquence : 50 Hz</li> <li>- Puissance : 2,2 KW</li> <li>- Vitesse de rotation : 3000 tours/ min</li> <li>- Vitesse de rotation du tambour : 30 à 50 tours /min</li> <li>- Systèmes de transmission protégé par un garant en tôle galvanisé</li> </ul>
Epieurreur	<p><b>Motorisation et système de transmission</b></p> <p>TYPE : moteur asynchrone triphasé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tension : 380V</li> <li>- Fréquence : 50 Hz</li> <li>- Puissance moteur d'entraînement table : 2,2 kW</li> <li>- Vitesse de rotation du moteur d'entraînement de la table : 1500 tours/ min</li> <li>- Vitesse de rotation moteur aspiration : 1500 tours/min</li> <li>- Puissance moteur aspiration : 1,5 KW</li> <li>- Systèmes de transmission protégé par un garant en tôle galvanisé</li> </ul>

<p>Décortiqueuse à céréales</p>	<p><b>Performance horaire :</b> 200-250 Kg/heure</p> <p>Taux de décortilage : 90 %</p> <p><b>Motorisation et système de transmission</b></p> <p>TYPE : moteur asynchrone triphasé</p> <p>Caractéristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tension : 380V</li> <li>- Fréquence : 50 Hz</li> <li>- Puissance moteur : 5,5 kW</li> <li>- Vitesse de rotation du moteur : 3000 tours/min</li> <li>- Vitesse de décortilage : 1700 à 1800 tours/ min</li> <li>- Vitesse de séparation son et produit : 700 à 750 tours /min</li> <li>- Systèmes de transmission protégé par un garant en tôle galvanisé</li> <li>- Système de paliers de type SKF et poulies en fonte et à gorges</li> </ul>
<p>Moulin à céréales</p>	<p><b>Performance horaire :</b> 200-250 Kg/heure</p> <p><b>Motorisation et système de transmission</b></p> <p>TYPE : moteur asynchrone triphasé</p> <p>Caractéristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tension : 380V</li> <li>- Fréquence : 50 Hz</li> <li>- Puissance moteur : 7,5 kW</li> <li>- Vitesse de rotation du moteur : 3000 tours/min</li> <li>- Vitesse de broyage : 3900 à 4500 tours/ min</li> <li>- Systèmes de transmission protégé par un garant en tôle galvanisé</li> <li>- Système de paliers de type SKF et poulies en fonte et à gorges</li> </ul>
<p>Cuiseur à gaz</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité : 150 Kg/h</li> <li>- Energie : gaz butane</li> </ul>
<p>Emoteur</p>	<p><b>Performance horaire :</b> 200-250 Kg/heure</p> <p><b>Motorisation et système de transmission</b></p> <p>TYPE : moteur asynchrone triphasé portant la marque CE ou le fabricant est certifié ISO 9001 et 14001,</p> <p>Caractéristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tension : 380V</li> <li>- Fréquence : 50 Hz</li> <li>- Puissance moteur : 2,2 Kw</li> <li>- Motoréducteur</li> <li>- Vitesse de rotation du moteur : 3000 tours/min</li> <li>- Vitesse d'émottage : 50 tour/ min</li> <li>- Systèmes de transmission protégé par un garant en tôle galvanisé</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Système de paliers de type SKF et poulies en fonte et à gorges</li> </ul>
<b>Séchoir à gaz</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité : 150-200 kg/heure</li> <li>- Carcasse en aluminium ou en tôle galva calorifugé avec de la laine de roche ;</li> <li>- Puissance : 02 bruleurs de 8 KW,</li> <li>- 02 détendeur aux normes CEE de préférence ou équivalent,</li> <li>- Tuyaux de gaz de qualité (respect des normes CEE)</li> <li>- 20 Claies de séchage en inox pourvu de grillage avec un maillage adéquat et des tissus en gaz pour recevoir le produit</li> <li>- Ventilation à convection forcée,</li> <li>- Température de séchage supérieure à 60° C</li> </ul>
<b>Tamiseur</b>	<p><b>Performance horaire :</b> 200-250 Kg/heure</p> <p><b>Motorisation et système de transmission</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ TYPE : moteur asynchrone triphasé portant la marque CE ou le fabricant est certifié ISO 9001 et 14001,</li> </ul> <p>Caractéristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tension : 380V</li> <li>- Fréquence : 50 Hz</li> <li>- Puissance moteur : 4 Kw</li> <li>- Motoréducteur</li> <li>- Vitesse de rotation du moteur : 3000 tours/min</li> <li>- Systèmes de transmission protégé par un garant en tôle galvanisé</li> <li>- Système de paliers de type SKF et poulies en fonte et à gorges</li> </ul>
<b>Ensacheuse</b>	<p><b>Performance horaire :</b> 500 sachets par heure</p> <p><b>Motorisation et système de transmission</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ TYPE : moteur asynchrone triphasé portant la marque CE ou le fabricant est certifié ISO 9001 et 14001,</li> </ul> <p>Caractéristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tension : 380V</li> <li>- Fréquence : 50 Hz</li> <li>- Puissance moteur : 4 Kw</li> <li>- Vitesse de rotation du moteur : 3000 tours/min</li> <li>- Systèmes de transmission protégé par un garant en tôle galvanisé</li> <li>- Système de paliers de type SKF et poulies en fonte et à gorges</li> </ul>
<b>ACCESOIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diable de manutention</li> <li>- Transpalettes</li> <li>- Palettes</li> <li>- Balances électroniques</li> </ul>

Pour la ligne de production Niébé, le Tableau ci-dessous donne les quantités respectives traitées par jour de 6 heures, par mois de 26 jours et par an de 260 jours :

Temps de travail	Quantité traitée/Tonnes
Jour	2,4
Mois	62,4
Année	624

## PARTIE B : Brève description de la situation environnementale et sociale et identification des impacts environnementaux

**1. L'environnement naturel :** (a) Types de sol ; occupation sol ; topographie ; points d'eau ; végétation de l'endroit/adjacente à la zone d'exécution du projet ; (b) Faire une estimation et indiquer la végétation qui pourrait être dégagée

Le site est sur un sol dior avec un relief presque homogène. On note l'absence d'écosystème particulier (forêt, cours d'eau, parc...) autour du site. Il a été dénombré 02 pieds de *Faidherbia albida* et 2à pieds de *Balanites aegyptiaca*

### 2. Écologie des rivières et des lacs

Y a-t-il une possibilité que, du fait de l'exécution et de la mise en service du projet, l'écologie des rivières ou des lacs pourra être affectée négativement.	Oui	Non
Y a-t-il des zones sensibles sur le plan environnemental ou des espèces menacées d'extinction ?	Oui	Non
Le sous projet peut-il entraîner une diminution qualitative et quantitative des ressources naturelles (eau, bois, braconnage, exploitation forestière, extraction minière, etc.) ?	Oui	Non

### 3. Aires protégées

La zone se trouvant autour du site du sous-projet se situe-t-elle à l'intérieur ou est-elle adjacente à des aires protégées quelconques	Oui	Non
---	-----	-----

tracées par le gouvernement (parc national, réserve nationale, site d'héritage mondial, etc.) ?		
Si l'exécution/mise en service du projet s'effectue en dehors d'une aire protégée (ou dans ses environs), sont-elles susceptibles d'affecter négativement l'écologie de l'aire protégée (exemple : interférence sur les routes de migration de mammifères ou d'oiseaux) ?	Oui	Non

#### 4. Géologie et sols

Y a-t-il des zones de possible instabilité géologique ou du sol (prédisposition à l'érosion, aux glissements de terrains, à l'affaissement) ?	Oui	Non
Y a-t-il des zones à risques de salinisation ?		Non

#### 5. Paysage/esthétique

Y a-t-il possibilité que les travaux affectent négativement l'aspect esthétique du paysage local ?	Oui	Non
--	-----	-----

#### 6. Site historique, archéologique ou d'héritage culturel.

Sur la base des sources disponibles, des consultations avec les autorités locales, des connaissances et/ou observations locales, le projet pourrait-il altérer des sites historiques, archéologiques ou d'héritage culturel ou faudrait-il faire des fouilles tout près ?	Oui	Non
---	-----	-----

#### 7. Compensation et ou acquisition des terres

L'acquisition de terres ou la perte, le déni ou la restriction d'accès au terrain ou aux autres ressources économiques seront-ils le fait du projet concerné ?	Oui	Non
--	-----	-----

#### 8. Perte de récoltes, arbres fruitiers, et infrastructures domestiques

Le sous-projet concerné provoquera-t-il la perte permanente ou temporaire de récoltes, arbres fruitiers, ou infrastructures domestiques ? Perte de moyens de subsistance du fait du projet ?	Oui	Non
---	-----	-----

#### 9. Pollution sonore et nuisances pendant l'exécution et la mise en œuvre du projet

Le niveau de bruit pendant la mise en œuvre du projet concerné va-t-il dépasser les limites de bruit acceptables ?	Oui	Non
Le sous-projet risque-t-il d'affecter la qualité de eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable ?	Oui	Non

Le sous-projet risque-t-il – d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers) ?	Oui	Non
Le sous-projet entraîne-t-il – une forte utilisation de produits dangereux ?	Oui	Non
Le sous-projet entraîne-t-il l'utilisation d'appareils contenant du Polychlorure-biphényles (PCB) ?	Oui	Non

#### 10. Déchets solides ou liquides

L'activité concernée va-t-elle générer des déchets solides ou liquides ?	Oui	Non
Si "Oui", le projet dispose-t-il d'un plan pour leur ramassage et leur évacuation ?	Oui	Non

#### 11. Déchets biomédicaux

Le sous-projet risque-t-il de générer des déchets biomédicaux ?	Oui	Non
Si oui est-ce que le partenaire de mise en œuvre dispose d'un plan de gestion des déchets biomédicaux ?	Oui	Non

#### 12. Santé, Sécurité

Le sous-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs ou de la population ?	Oui	Non
Le sous-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs ou de la population ?	Oui	Non
Le sous-projet peut-il entraîner une augmentation des vecteurs de maladies ?	Oui	Non

#### 13. Inégalités sociales, Conflits, Genre

Le sous-projet peut-il entraîner une accentuation des inégalités sociales ?	Oui	Non
Le sous-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?	Oui	Non
Le sous-projet défavorise-t-il l'intégration des femmes et autres couches vulnérables ?	Oui	Non

*Pour toutes les réponses « Oui », les points focaux en environnement et social du PUDC, en consultation avec les parties prenantes (institutions techniques locales, en particulier celles qui sont chargées de l'environnement, les communautés) devraient décrire brièvement les mesures prises à cet effet.*

- Veiller obtenir toutes les autorisations possibles avant démarrage ;
- Impliquer toutes les parties prenantes autour du sous projet (bénéficiaires, autorités administratives et territoriales, services techniques...)
- Informer et sensibiliser toutes les parties prenantes sur le projet et le démarrage des travaux ;
- Prévoir un mécanisme de gestion des plaintes pour les travailleurs et les populations du site d'accueil de la plateforme ;
- Doter le chantier d'un spécialiste hygiène sécurité santé sur site pour la surveillance environnementale et sociale, hygiène sécurité et santé ;
- Mettre en place un plan de circulation et contrôler la vitesse des véhicules et camion sur l'axe Koki-Keur Samba Sadio ;
- Implanter le bâtiment à l'Ouest du site pour respecter la distance de sécurité par rapport à l'école coranique ;
- Respecter les normes de construction et d'installation électrique
- Bien entreposer le matériel et les matériaux de construction dans le chantier ;
- Procéder à la signalisation et la sécurisation des chantiers ;
- Prioriser le recrutement de la main d'œuvre local non qualifiée ;
- Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité lors des travaux ;
- Veiller au respect des conditions de biosécurité ;
- Mettre en place un système de collecte et d'élimination des déchets issus des travaux y compris les déchets dangereux ;
- Doter les ouvriers de chantier de kits de protection et de trousseau de premier soin d'urgence ;
- Procéder à un reboisement compensatoire les autours du site y compris la clôture du bâtiment en haie vive pour améliorer la protection et l'esthétique du paysage ;
- Mener des séances d'information et de sensibilisation des populations et des travailleurs sur les risques d'accidents, les mesures de sécurité, les risques de conflits et de maladies (IST/VIH et autres maladies infectieuses) ;
- Impliquer les membres du comité régional de suivi environnemental et social (autorités administratives et les services techniques concernés) dans le suivi de la mise en œuvre des travaux et du respect des mesures de mitigation préconisées ;
- Remettre en état les lieux et sites de travaux ;
- Réaliser des travaux de qualité et durable dans le respect des délais ;
- Procéder à une réception environnementale et technique des travaux de construction de la plateforme ;
- Renforcer les capacités des travailleurs de la plateforme sur les techniques de céréales, en hygiène sécurité et santé, la qualité des produits ;
- Former l'organe de gestion de la plateforme en comptabilité et gestion, marketing, techniques de commercialisation ;

- Mettre en place des équipements de protection et de sécurité pour les travailleurs de la plateforme et veiller au respect du port des EPI ;
- Evaluer les risques et danger liés aux activités de transformation et mettre en place des mesures de prévention et de gestion ;
- Prévoir un responsable hygiène qualité et sécurité parmi les membres du comité de gestion de la plateforme ;
- Mettre en place des équipements de qualité
- Prévoir des mesures d'accompagnement dans le sous-projet pour les volets production et recherche développement ;
- Equiper la plateforme d'extincteur et installer un système d'alerte et de plan d'évacuation en cas ;
- Respecter les visites sanitaires pour les travailleurs et les mesures de protection ;
- Former les membres du groupement sur la bonne gouvernance et mettre en place des outils et stratégie de promotion de la bonne gouvernance ;
- Prévoir des blocs sanitaires respectant les normes et intégrant les managements pour les handicapés ;
- Mettre en place un système de gestion des déchets solides et liquides issus des activités de la plateforme ;
- Mettre en place un comité d'hygiène et de sécurité ;
- Faciliter la réalisation de la piste Keur samba Sadio – koki ;
- Prévoir des sources d'énergies alternatives (groupe et système solaire) ;
- Faire des aménagements paysagers sur le site.

#### Partie D : Classification du sous projet et travail environnemental

Type de microprojet	Travail environnemental	Décision du comité
<b>Catégorie A</b> : incidences négatives de grande ampleur sur l'environnement névralgiques, ou irréversibles touchant de vastes étendues et générant la réinstallation involontaire des personnes affectées.	Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES)	
<b>Catégorie B</b> : génère des impacts négatifs sur l'environnement et les populations de moindre ampleur que ceux de la catégorie A, de nature très locale et non irréversibles.	Analyse Environnementale Initiale (AEI)	
	Application de simples mesures d'atténuation	
<b>Catégorie C</b> : génère des effets négatifs insignifiants ou nuls et ne présentent de ce fait, aucun risque de dégradation de l'environnement.	Mesures d'atténuation négligeables	

Validée le.....

Par : .....

Signature et cachet.....

Annexe 6 : Liste personnes rencontrées consultation PP secondaire sous-projets PTA à Kaolack



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTÈRE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE,  
DE LA SOLIDARITE NATIONALE DE L'EQUITE SOCIALE ET TERRITORIALE



PROGRAMME D'URGENCE DE  
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Département :

Commune :

Village :

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Objet de la rencontre :

Date :

Lieu :

N°	PRENOMS ET NOM	SEXE	FONCTION	ADRESSE E-MAIL	EMARGEMENT
01	Salif BA		chef de division DZDC Kaolack	b_lij@yahoo.com	
	Dr Souleymane Diop		Directeur DRDR DRDR/KL	d_kao@kaolack.sn	
	Goara Diarra		DGF ecia	gora@goara.sn	
R		M	Conseiller d'Entreprise en Agriculture CC	rfall@sn	
	Amar Gueye	F	Adjoint IREF	gueye@igc.sn	
	Lassana Diarra	M	chef DAF/KL IREF/KL	lassanadiarra123@yahoo.fr	
	don Fall Dialla		chef de division Recherche et/KL IREF	modfall85@gmail.com	
	alba Baye		Proctob P	mbayealbah@yahoo.com	



**PROCES VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES PRINCIPALES**

- PRI : Centre Région Kaolack
- Département : Nioro du Rip
- Commune : Daokoto
- Village/Site/Lieu de la rencontre : Dinguiraye
- Date : 15 novembre 2022 Début 10h 00mn Fin 11h 10mn

Objet rencontre : Consultation membres bureau Fepronas  
Sur le sous projet de mise en place de Plateforme  
de transformation des céréales

**Points discutés :** (i) Au-delà de la présentation du projet, les points de discussion ont porté sur les avis sur le sous projet ; (ii) impacts positifs et négatifs potentiels du sous projet ; (iii) Préoccupations et craintes vis-à-vis du sous projet ; (iv) Risques environnementaux et sociaux, hygiène sécurité et santé ; (v) expériences en lien avec le sous projet ; (vi) Besoins en renforcement de capacités ; (vii) Suggestions et recommandations.

**Etaient présent(e)s :** (Voir la liste en annexe)

**La séance a été présidée par :** Mme Nimna Diatte Présidente FEPRONAS

A l'issue des échanges et discussions sur les points à l'ordre du jour, les différents avis exprimés par les participants ont été résumés autour des principaux points suivants :

**Avis général sur le sous-projet**

Le sous projet de PTA céréales est  
une excellente initiative. Une réponse tout attendue par l'organisation.  
Les investissements prévus permettent de renforcer les capacités  
en présence dans le domaine de la transformation. L'organisation  
s'active dans la transformation depuis longtemps. Elle dispose d'une grande  
capacité organisationnelle et financière. Les capacités sont notées

en matière d'artisanat en matière première, en stratégie  
 FEPRMAS d'appui d'un réseau de partenariat pertinent et  
 une bonne stratégie en renforcement de capacités - l'organisation et ses  
 partenaires limitent les performances du POCC

Préoccupations, craintes et risques majeurs identifiés sont liés à :

- Faible capacité technique en transformation et conservation
- Ciblage des secteurs à implémenter sans la transformation
- Manque de vision et réseau de partenaires sans la transformation
- Faible capacité en gestion comptable et financière
- Les changements climatiques et leur influence sur la production
- Disponibilité de matière première de qualité : Absence de margina  
 de stockage pour la conservation de la production ; Accès aux marchés  
 pas totalement maîtrisé ; Non respect des engagements de opérateurs de marché
- Non maîtrise des risques liés à l'activité de transformation
- Non respect des engagements sur les normes et spécification des équipements
- Manque de protection et de garantie sociale pour les ouvriers ;
- Risque accablant des travailleurs et manque de équipements de protection
- Absence d'artisans qualifiés dans les localités pour assurer  
 l'entretien et la réparation des équipements -

Suggestions et recommandations majeures

- Renforcement des capacités en techniques de transformation des produits ; de conservation des produits ; en comptabilité et gestion d'une unité de travail ; en hygiène et qualité ; en commercialisation ; en techniques de négociation et de gestion des contrats ; en bonnes pratiques agricoles face aux P. climatiques
- Appuyer la création d'une vision et une stratégie en transformation
- Améliorer l'accès à l'information climatique et sur le marché
- Améliorer les capacités et techniques de commercialisation en place
- Faciliter l'inclusion sociale autour de la plate-forme.
- Mettre en place des mécanismes de qualité ;
- Améliorer le niveau technico-commercial et de protection des transformations et techniques
- Impliquer les autorités administratives et judiciaires dans tout le processus de développement de la PTA
- Impliquer le PODE dans les séances et cérémonies de partage et d'information sur le sous-projet.

Président (e) de séance



Rapporteur

Autres signatures

Annexe 8 : Feuille de présence consultation bureau FEPRUMAS pour leur PTA Niébé



Région: Kaolack  
 Département: Nioko du RIF  
 Commune: ~~Nioko~~ Paoukko  
 Village: Niocouraye.

**FEUILLE DE PRESENCE**

Objet de la rencontre: Consultation membres bureau FEPRUMAS sur le sous-Projet de plateforme de Transformation des céréales à brisurage

Date: \_\_\_\_\_ Lieu: Siège FEPRUMAS

N°	PRENOMS ET NOM	SEXE	FONCTION	STRUCTURE	ADRESSE E-MAIL	EMARGEMENT
1	Omar Keita	M	Président Collège des jeunes	FEPRUMAS	kitomar24@gmail.com	
2	Chikh Gidiao Samb	M	CAR	ANCAR	tejisusamb@gmail.com	
3	Moussa SARR	M	SG adjoint	FEPRUMAS	senr47135@gmail.com	
4	Adama BFA	M	Assistant	FEPRUMAS	addeunacione10@gmail.com	

12	Keba Diop	M	FEPRUMAS	FEPRUMAS		
13	Faly Ouan Niass	F	Membre CA	FEPRUMAS		
14	Tatou Niang		Vice prés	FEPRUMAS		
15	Tatou Bintou Diabate	F	Membre FEPRUMAS	FEPRUMAS		
16	Ndeye Kouta Niass	F	Membre FEPRUMAS	FEPRUMAS		
17	Faly Awa Niass	F	Membre FEPRUMAS	FEPRUMAS		
18	Khady Sarr	F				
19	Omar Niass	M	Secrétaire Général	FEPRUMAS		
20	Aicha Idrissaly Ba	F	MSA/Consultant	MSA		

5	Ramata Niass		Treasurière	FEPRUMAS	2572199201988	
6	El Hadji Fallou Dieng		Animateur	MSA		
7	Abraham Gueze		Animateur	MSA		
8	Babou DIALLE		Animateur	PIVA/PVBC	baboukh33@gmail.com	
9	Babou Fall		GBM/FEPRUMAS	FEPRUMAS	feprumas@yahoo.fr	
10	Intalissou Babal		Coordinateur PVBC	PVBC	intalissou@yahoo.fr	
11	Anta Diagne		Coordinatrice Zone Centre	PVBC	anta.diagne@pvbc.gouv.sn	
12	Nimra Diop		Présidente	FEPRUMAS	feprumas@yahoo.fr	
13	Ndeye Fatou Diop		Animatrice	FEPRUMAS	geliop1333@gmail.com	

République du Sénégal  
Un Peuple - Un But - Une Foi



Pôle Régional d'Intervention (PRI)..... *Route*.....

**Formulaire de prospection et de validation de site**

Intitulé du sous-projet: *Mise en place de plateforme de transformation des céréales à Dinguiraye*

Coordonnées géographiques du site

X: *040 8211*

X: .....

Y: *1530 141*

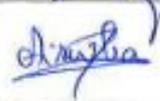
Y: .....

*7*

Éléments de vérification	Réponses
Statut du terrain (privé-public-classé) = à écarter si privé ou classé	publie (
Superficie totale disponible ? (m <sup>2</sup> ou ha)	9,5 ha
Superficie prévue pour les travaux ? (m <sup>2</sup> ou ha)	2500 m <sup>2</sup>
Superficie à bâtir ? (m <sup>2</sup> )	420 m <sup>2</sup>
Type de sol ?	Dion. sect. Dion. latéritique (
Type de végétation sur le site ? Et importance/densité ?	<p>2. Anacardium L. (Noyer d'Inde)</p> <p>2. ficus</p> <p>2. Combretum</p>
Distance par rapport aux habitations, sites habituellement occupés par des tiers, des établissements relevant du public et des zones destinées à l'habitation, d'un cours d'eau, d'un lac, d'une forêt ou zone classée, ou zone dédiée à la culture ou au pâturage... ? (Eloignement, sur un rayon de 500 m au moins pour les sites sensibles)	plus de 500m de habitations site à 200m de la route RN4
Présence d'infrastructures ou autres occupations ou installations physiques sur le site ? Si oui préciser le type d'occupation ou exploitation ? Personne physique ou morale ?	Exploitation agricole et si serve foncière
Existence de réseau ? Type (assainissement, adduction d'eau, téléphonique...) et profondeur ?	<p>- Réseau d'égout à moins de 20m du site</p> <p>- Réseau électrique à</p>
Zone inondable ou située dans une dépression ? Pente ?	Non inondable Faible pente

Distance par rapport à une route principale (désenclavement) ?	20 mètres RNY
Accessibilité site ? En hivernage aussi. Si non expliquez les contraintes	Pas de problème d'accessibilité même en hivernage
Existence de délibération ? Où l'engagement de la collectivité territoriale ? Si oui donner les références du titre	Oui. N° 04 DE LA DÉLIBÉRATION EN DATE DU 27-12-2016 du Conseil Municipal de Danou Salam
Implication communautés bénéficiaire sur le choix du site ou autres acteurs ? Leurs avis ?	Les communautés (maire et membres Feprumus) sont impliqués et sont favorables pour le site.
Autres informations pertinentes à signaler ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- site à 20m de la clôture de l'ANACIN</li> <li>- site à 800 m de la station de l'ONAS</li> <li>- site à 100 m du Centre de recherche de l'ISEA.</li> </ul>

Points critiques	Recommandations
<p style="text-align: center;">DAS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Porte d'entrée sur la route secondaire longeant le site</li> <li>- Éviter de couper les arbres en place</li> <li>- Implanter le bâtiment pas moins de 50m de la route nationale</li> </ul>
avis général et décision équipe/mission	Motifs
<p>Site retenu pour abriter les travaux sans réserve</p>	<p>Le site ne présente pas de visuel particulier au moment de la visite. Il est accessible et la superficie suffisante</p>
<p>Site retenu pour abriter les travaux sous réserve</p>	
<p>Site non retenu</p>	

Liste participants				
N°	Prénoms et Nom	Fonction/structure	Contacts	Signature
1	Nimna Diaylé	Pdt. FEPROMAS	77 578 0283	
2	Omar Niass	SG/	77 504 5088	
3	Cheikh Tidiane Samb	ANCAR	77 534 0798	
4	Aicha Idy wally Ba	MSA/Environnement	77 322 3438	
5	Anta Diagne	PUNC	78 639 0209	
6	Ibrahima Basse	Consultant / PUNC	77 522 2255	
7	Sybil Lafi Leck	chef. e. I. solide / PNC	77 522 2261	
8	Loukymane SARR	spécialiste environnement PNC	77 131610	

Date 15 novembre 2022

  
Approbation

Annexe 10 : Formulaire de screening SP PTA céréales à Dinguiraye

République du Sénégal  
Un Peuple – Un But – Une Foi



## Pôle Régional d'Intervention (PRI) Centre

### Formulaire de sélection environnementale et sociale

Intitulé du sous projet :

Mise en place d'une plateforme de Transformation Agricole (PTA) de Céréales à  
Dinguiraye

## Object du formulaire de screening environnemental et social dans le cadre du PUDC 2

Le présent formulaire de sélection environnemental et social a été conçu pour faciliter la classification initiale des sous-projets identifiés par les parties prenantes pour un financement dans le cadre du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC). Le formulaire a été conçu afin que les impacts environnementaux et sociaux et les mesures d'atténuation y relatives, le cas échéant, soient identifiées et/ou que les exigences en vue d'une analyse environnementale et sociale plus poussée soient déterminées.

Localisation du sous projet et identification des personnes ressources		
<b>1</b>	Nom de la (des) localité (s) où l'activité sera réalisée	<p><b>Région (s) :</b> Kaolack</p> <p><b>Département (s) :</b> Kaolack</p> <p><b>Arrondissement (s) :</b> Paoskoto</p> <p><b>Commune (s) :</b> Dinguiraye</p> <p><b>Village (s)/Site (s) :</b> Darou Salam</p> <p><b>Coordonnées géographiques :</b></p> <p>X = 0408211</p> <p>Y= 1530141</p>
<b>aye</b>	Personnes à contacter : Nom et prénoms ; fonction ; adresse et contact	<p><b>3. PR1 :</b> Mme Nimna Daité présidente FEPROMAS Dinguiraye. Tél :</p> <p><b>4. PR2 :</b> Omar Niass secrétaire général FEPROMAS. Tél :</p>
<b>2</b>	Informations sur la personne chargée de remplir le présent formulaire.	<p><b>Prénoms Nom :</b> Souleymane SARR</p> <p><b>Fonction :</b> Conseiller en Environnement PUDC</p> <p><b>Contact :</b> 775131610</p>
<b>Date :</b> 14 novembre 2022.		<p><b>Signature :</b></p> 

## PARTIE A : Brève description de l'activité proposée (Résumé)

**Le sous projet proposé** : *type de sous projet ; linéaire (km) ; largeur (m) ; profondeur ; superficie totale disponible ; surface totale à occuper, superficie à bâtir ; emprise ; villages traversés ; débit, liste des équipements et caractéristiques, produits, nombre ou quantité par type... et ii) les actions ou tâches nécessaires pendant la mise en œuvre des activités* (et l'exploitation du sous projet) :

Le sous-projet de Plateforme de Transformation de céréales, prévu à Dinguiraye au profit des femmes membres du groupement Fédérations des Producteurs de Maïs du Saloum (FEPROMAS, sera implanté sur un terrain de 2,5 ha. Le terrain de 2,5 hectares, situé dans la commune de Darou Saloum a été délibéré selon la référence N°04 de la délibération en date du 27 décembre 2016. La plateforme occupera une superficie totale de 2 500 m<sup>2</sup> avec une surface bâtie de 420 m<sup>2</sup>. Le plan structural du bâtiment est joint en annexe. Les équipements et leurs caractéristiques sont présentés dans le tableau suivant :

Equipments	CARACTERISTIQUES
Nettoyeur Séparateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Performance horaire</b> : 400-1000 Kg/heure</li> <li>- Tension : 380V</li> <li>- Fréquence : 50 Hz</li> <li>- Puissance : 2,2 KW</li> <li>- Vitesse de rotation : 3000 tours/ min</li> <li>- Vitesse de rotation du tambour : 30 à 50 tours /min</li> <li>- Systèmes de transmission protégé par un garant en tôle galvanisé</li> </ul>
Epieurreur	<p><b>Motorisation et système de transmission</b></p> <p>TYPE : moteur asynchrone triphasé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tension : 380V</li> <li>- Fréquence : 50 Hz</li> <li>- Puissance moteur d'entraînement table : 2,2 kW</li> <li>- Vitesse de rotation du moteur d'entraînement de la table : 1500 tours/ min</li> <li>- Vitesse de rotation moteur aspiration : 1500 tours/min</li> <li>- Puissance moteur aspiration : 1,5 KW</li> <li>- Systèmes de transmission protégé par un garant en tôle galvanisé</li> </ul>

<p>Décortiqueuse à céréales</p>	<p><b>Performance horaire</b> : 200-250 Kg/heure</p> <p>Taux de décortilage : 90 %</p> <p><b>Motorisation et système de transmission</b></p> <p>TYPE : moteur asynchrone triphasé</p> <p>Caractéristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tension : 380V</li> <li>- Fréquence : 50 Hz</li> <li>- Puissance moteur : 5,5 kW</li> <li>- Vitesse de rotation du moteur : 3000 tours/min</li> <li>- Vitesse de décortilage : 1700 à 1800 tours/ min</li> <li>- Vitesse de séparation son et produit : 700 à 750 tours /min</li> <li>- Systèmes de transmission protégé par un garant en tôle galvanisé</li> <li>- Système de paliers de type SKF et poulies en fonte et à gorges</li> </ul>
<p>Moulin à céréales</p>	<p><b>Performance horaire</b> : 200-250 Kg/heure</p> <p><b>Motorisation et système de transmission</b></p> <p>TYPE : moteur asynchrone triphasé</p> <p>Caractéristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tension : 380V</li> <li>- Fréquence : 50 Hz</li> <li>- Puissance moteur : 7,5 kW</li> <li>- Vitesse de rotation du moteur : 3000 tours/min</li> <li>- Vitesse de broyage : 3900 à 4500 tours/ min</li> <li>- Systèmes de transmission protégé par un garant en tôle galvanisé</li> <li>- Système de paliers de type SKF et poulies en fonte et à gorges</li> </ul>
<p>Cuiseur à gaz</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité : 150 Kg/h</li> <li>- Energie : gaz butane</li> </ul>
<p><b>Emotteur</b></p>	<p><b>Performance horaire</b> : 200-250 Kg/heure</p> <p><b>Motorisation et système de transmission</b></p> <p>TYPE : moteur asynchrone triphasé portant la marque CE ou le fabricant est certifié ISO 9001 et 14001,</p> <p>Caractéristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tension : 380V</li> <li>- Fréquence : 50 Hz</li> <li>- Puissance moteur : 2,2 Kw</li> <li>- Motoréducteur</li> <li>- Vitesse de rotation du moteur : 3000 tours/min</li> <li>- Vitesse d'émottage : 50 tour/ min</li> <li>- Systèmes de transmission protégé par un garant en tôle galvanisé</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Système de paliers de type SKF et poulies en fonte et à gorges</li> </ul>
<b>Séchoir à gaz</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité : 150-200 kg/heure</li> <li>- Carcasse en aluminium ou en tôle galva calorifugé avec de la laine de roche ;</li> <li>- Puissance : 02 brûleurs de 8 KW,</li> <li>- 02 détendeur aux normes CEE de préférence ou équivalent,</li> <li>- Tuyaux de gaz de qualité (respect des normes CEE)</li> <li>- 20 Claies de séchage en inox pourvu de grillage avec un maillage adéquat et des tissus en gaz pour recevoir le produit</li> <li>- Ventilation à convection forcée,</li> <li>- Température de séchage supérieure à 60° C</li> </ul>
<b>Tamiseur</b>	<p><b>Performance horaire</b> : 200-250 Kg/heure</p> <p><b>Motorisation et système de transmission</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ TYPE : moteur asynchrone triphasé portant la marque CE ou le fabricant est certifié ISO 9001 et 14001,</li> </ul> <p>Caractéristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tension : 380V</li> <li>- Fréquence : 50 Hz</li> <li>- Puissance moteur : 4 Kw</li> <li>- Motoréducteur</li> <li>- Vitesse de rotation du moteur : 3000 tours/min</li> <li>- Systèmes de transmission protégé par un garant en tôle galvanisé</li> <li>- Système de paliers de type SKF et poulies en fonte et à gorges</li> </ul>
<b>Ensacheuse</b>	<p><b>Performance horaire</b> : 500 sachets par heure</p> <p><b>Motorisation et système de transmission</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ TYPE : moteur asynchrone triphasé portant la marque CE ou le fabricant est certifié ISO 9001 et 14001,</li> </ul> <p>Caractéristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tension : 380V</li> <li>- Fréquence : 50 Hz</li> <li>- Puissance moteur : 4 Kw</li> <li>- Vitesse de rotation du moteur : 3000 tours/min</li> <li>- Systèmes de transmission protégé par un garant en tôle galvanisé</li> <li>- Système de paliers de type SKF et poulies en fonte et à gorges</li> </ul>
<b>ACCESOIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diable de manutention</li> <li>- Transpalettes</li> <li>- Palettes</li> <li>- Balances électroniques</li> </ul>

Pour la ligne de production céréales, le Tableau ci-dessous donne les quantités respectives traitées par jour de 6 heures, par mois de 26 jours et par an de 260 jours :

Temps de travail	Quantité traitée/Tonnes
Jour	2,4
Mois	62,4
Année	624

## PARTIE B : Brève description de la situation environnementale et sociale et identification des impacts environnementaux

**1. L'environnement naturel :** (a) *Types de sol ; occupation sol ; topographie ; points d'eau ; végétation de l'endroit/adjacente à la zone d'exécution du projet ;* (b) *Faire une estimation et indiquer la végétation qui pourrait être dégagée*

Le site est sur un sol dek, dek-dior à argileux avec un relief presque homogène. On note l'absence d'écosystème particulier (forêt, cours d'eau, parc...) autour du site. Il a été dénombré 02 pieds de *Anogeissus leiocarpus*, 02 pieds de *Ficus* et une régénération de *Combretum micranthum* et *Combretum glutinosum*.

### 2. Écologie des rivières et des lacs

Y a-t-il une possibilité que, du fait de l'exécution et de la mise en service du projet, l'écologie des rivières ou des lacs pourra être affectée négativement.	Oui	Non
Y a-t-il des zones sensibles sur le plan environnemental ou des espèces menacées d'extinction ?	Oui	Non
Le sous projet peut-il entraîner une diminution qualitative et quantitative des ressources naturelles (eau, bois, braconnage, exploitation forestière, extraction minière, etc.) ?	Oui	Non

### 3. Aires protégées

La zone se trouvant autour du site du sous-projet se situe-t-elle à l'intérieur ou est-elle adjacente à des aires protégées quelconques tracées par le gouvernement (parc national, réserve nationale, site d'héritage mondial, etc.) ?	Oui	Non
Si l'exécution/mise en service du projet s'effectue en dehors d'une aire protégée (ou dans ses environs), sont-elles susceptibles d'affecter négativement l'écologie de l'aire protégée (exemple : interférence sur les routes de migration de mammifères ou d'oiseaux) ?	Oui	Non

#### 4. Géologie et sols

Y a-t-il des zones de possible instabilité géologique ou du sol (prédisposition à l'érosion, aux glissements de terrains, à l'affaissement) ?	Oui	Non
Y a-t-il des zones à risques de salinisation ?		Non

#### 5. Paysage/esthétique

Y a-t-il possibilité que les travaux affectent négativement l'aspect esthétique du paysage local ?	Oui	Non
--	-----	-----

#### 6. Site historique, archéologique ou d'héritage culturel.

Sur la base des sources disponibles, des consultations avec les autorités locales, des connaissances et/ou observations locales, le projet pourrait-il altérer des sites historiques, archéologiques ou d'héritage culturel ou faudrait-il faire des fouilles tout près ?	Oui	Non
---	-----	-----

#### 7. Compensation et ou acquisition des terres

L'acquisition de terres ou la perte, le déni ou la restriction d'accès au terrain ou aux autres ressources économiques seront-ils le fait du projet concerné ?	Oui	Non
--	-----	-----

#### 8. Perte de récoltes, arbres fruitiers, et infrastructures domestiques

Le sous-projet concerné provoquera-t-il la perte permanente ou temporaire de récoltes, arbres fruitiers, ou infrastructures domestiques ? Perte de moyens de subsistance du fait du projet ?	Oui	Non
--	-----	-----

#### 9. Pollution sonore et nuisances pendant l'exécution et la mise en œuvre du projet

Le niveau de bruit pendant la mise en œuvre du projet concerné va-t-il dépasser les limites de bruit acceptables ?	Oui	Non
Le sous-projet risque-t-il d'affecter la qualité de eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable ?	Oui	Non

Le sous-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers) ?	Oui	Non
Le sous-projet entraîne-t-il une forte utilisation de produits dangereux ?	Oui	Non
Le sous-projet entraîne-t-il l'utilisation d'appareils contenant du Polychlorure-biphényles (PCB) ?	Oui	Non

#### 10. Déchets solides ou liquides

L'activité concernée va-t-elle générer des déchets solides ou liquides ?	Oui	Non
Si "Oui", le projet dispose-t-il d'un plan pour leur ramassage et leur évacuation ?	Oui	Non

#### 11. Déchets biomédicaux

Le sous-projet risque-t-il de générer des déchets biomédicaux ?	Oui	Non
Si oui est-ce que le partenaire de mise en œuvre dispose d'un plan de gestion des déchets biomédicaux ?	Oui	Non

#### 12. Santé, Sécurité

Le sous-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs ou de la population ?	Oui	Non
Le sous-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs ou de la population ?	Oui	Non
Le sous-projet peut-il entraîner une augmentation des vecteurs de maladies ?	Oui	Non

#### 13. Inégalités sociales, Conflits, Genre

Le sous-projet peut-il entraîner une accentuation des inégalités sociales ?	Oui	Non
Le sous-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?	Oui	Non
Le sous-projet défavorise-t-il l'intégration des femmes et autres couches vulnérables ?	Oui	Non

*Pour toutes les réponses « Oui », les points focaux en environnement et social du PUDC, en consultation avec les parties prenantes (institutions techniques locales, en particulier celles qui sont chargées de l'environnement, les communautés) devraient décrire brièvement les mesures prises à cet effet.*

- Veiller obtenir toutes les autorisations possibles ;
- Impliquer toutes les parties prenantes autour du sous projet (bénéficiaires, autorités administratives et territoriales, services techniques...) ;
- Informer et sensibiliser toutes les parties prenantes sur le projet et le démarrage des travaux ;
- Prévoir un mécanisme de gestion des plaintes pour les travailleurs et les populations du site d'accueil de la plateforme ;
- Doter le chantier d'un spécialiste hygiène sécurité santé sur site pour la surveillance environnementale et sociale, hygiène sécurité et santé ;
- Mettre en place un plan de circulation et contrôler la vitesse des véhicules et camion sur l'axe la RN4 et le chantier ;
- Implanter le bâtiment à 200 m du site pour respecter la distance de sécurité par rapport à route ;
- Respecter les normes de construction et d'installation électrique
- Bien entreposer le matériel et les matériaux de construction dans le chantier ;
- Procéder à la signalisation et la sécurisation des chantiers ;
- Prioriser le recrutement de la main d'œuvre local non qualifiée ;
- Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité lors des travaux ;
- Veiller au respect des conditions de biosécurité ;
- Mettre en place un système de collecte et d'élimination des déchets issus des travaux y compris les déchets dangereux ;
- Doter les ouvriers de chantier de kits de protection et de trousseau de premier soin d'urgence ;
- Procéder à un reboisement compensatoire les autours du site y compris la clôture du bâtiment en haie vive pour améliorer la protection et l'esthétique du paysage ;
- Mener des séances d'information et de sensibilisation des populations et des travailleurs sur les risques d'accidents, les mesures de sécurité, les risques de conflits et de maladies (IST/VIH et autres maladies infectieuses) ;
- Impliquer les membres du comité régional de suivi environnemental et social (autorités administratives et les services techniques concernés) dans le suivi de la mise en œuvre des travaux et du respect des mesures de mitigation préconisées ;
- Remettre en état les lieux et sites de travaux ;
- Réaliser des travaux de qualité et durable dans le respect des délais ;
- Procéder à une réception environnementale et technique des travaux de construction de la plateforme ;
- Renforcer les capacités des travailleurs de la plateforme sur les techniques de céréales, en hygiène sécurité et santé, la qualité des produits ;
- Former l'organe de gestion de la plateforme en comptabilité et gestion, marketing, techniques de commercialisation ;
- Mettre en place des équipements de protection et de sécurité pour les travailleurs de la plateforme et veiller au respect du port des EPI ;
- Evaluer les risques et danger liés aux activités de transformation et mettre en place des mesures de prévention et de gestion ;

- Prévoir un responsable hygiène qualité et sécurité parmi les membres du comité de gestion de la plateforme ;
- Mettre en place des équipements de qualité
- Prévoir des mesures d'accompagnement dans le sous-projet pour les volets production et recherche développement ;
- Equiper la plateforme d'extincteur et installer un système d'alerte et de plan d'évacuation en cas ;
- Respecter les visites sanitaires pour les travailleurs et les mesures de protection ;
- Former les membres du groupement sur la bonne gouvernance et mettre en place des outils et stratégie de promotion de la bonne gouvernance ;
- Prévoir des blocs sanitaires respectant les normes et intégrant les managements pour les handicapés ;
- Mettre en place un système de gestion des déchets solides et liquides issus des activités de la plateforme ;
- Mettre en place un comité d'hygiène et de sécurité ;
- Prévoir des sources d'énergies alternatives (groupe et système solaire) ;
- Faire des aménagements paysagers sur le site.

## Partie D : Classification du sous projet et travail environnemental

Type de microprojet	Travail environnemental	Décision du comité
<b>Catégorie A</b> : incidences négatives de grande ampleur sur l'environnement névralgiques, ou irréversibles touchant de vastes étendues et générant la réinstallation involontaire des personnes affectées.	Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie <b>(EIES)</b>	
<b>Catégorie B</b> : génère des impacts négatifs sur l'environnement et les populations de moindre ampleur que ceux de la catégorie A, de nature très locale et non irréversibles.	Analyse Environnementale Initiale <b>(AEI)</b>	
	Application de simples mesures d'atténuation	
<b>Catégorie C</b> : génère des effets négatifs insignifiants ou nuls et ne présentent de ce fait, aucun risque de dégradation de l'environnement.	Mesures d'atténuation <b>négligeables</b>	

Validée le.....

Par : .....

Signature et cachet.....

Annexe 11 : Liste personne rencontrées consultation PP secondaires Kaffrine



Région: Kaffrine  
Département: Kaffrine  
Commune:  
Village:

**LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**

Objet de la rencontre :

Date : 16.17 Novembre 2022

Lieu: Kaffrine - Nganda

N°	PRENOMS ET NOM	SEXE	FONCTION	STRUCTURE	ADRESSE E-MAIL	EMARGEMENT
1	Poirane Diop	M	DREEC (chef du service)	DREEC	dreeckkaffrine@gmail.com	[Signature]
2	William NANEL	M	Gouverneur	Gouvernance	gouv.kaffrine@interieur.gouv.sn	[Signature]
3	Samba Ndao TALL	M	DRDR Kaffrine	DRDR Kaffrine	drcdr.kaffrine@gmail.com 776137007	[Signature]
4	Babacar SALL	M	IREP Kaffrine. chef d'inspection	Eau et Forêt	babacarsall.easo@gmail.com	[Signature]
5	Thierno Poiratin NDAO	M	SG chambre de Commerce	Chambre de Commerce	cciakaff@yaho.com	[Signature]
6	Chikh A.T. Cissé	M.	S.M	Nganda	chateim@gmail.com	[Signature]
7	Malick. Gaye	M	ady. Maire	Nganda	773448830	[Signature]
	Alioune Gaye		officier d'état civil	Nganda	773562948	[Signature]



**PROCES VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES PRINCIPALES**

- PRI : Est Région Kaffrine
- Département : Kaffrine
- Commune : Nganda
- Village/Site/Lieu de la rencontre : Nganda centre
- Date : \_\_\_\_\_ Début 11H 30 AM Fin 12H 30 PM

**Objet rencontre :** Consultation de membres du GIE  
de Nganda pour le sous-projet  
de plateforme de Transformation Agricole en Arachides

**Points discutés :** (i) Au-delà de la présentation du projet, les points de discussion ont porté sur les avis sur le sous projet ; (ii) impacts positifs et négatifs potentiels du sous projet ; (iii) Préoccupations et craintes vis-à-vis du sous projet ; (iv) Risques environnementaux et sociaux, hygiène sécurité et santé ; (v) expériences en lien avec le sous projet ; (vi) Besoins en renforcement de capacités ; (vii) Suggestions et recommandations.

**Etaient présent(e)s :** (Voir la liste en annexe)

**La séance a été présidée par :** Guaye Cisse Présidente Groupement Ndimbelenite

A l'issue des échanges et discussions sur les points à l'ordre du jour, les différents avis exprimés par les participants ont été résumés autour des principaux points suivants :

**Avis général sur le sous-projet**  
Les membres du GIE saluent le sous  
projet qui leur qualifie de opportunité de créations  
d'emplois, d'amélioration des revenus des femmes,  
la valorisation de forte production en arachides.  
Le sous-projet est appuyé par les autorités communales.  
Les femmes sont en mesure de réaliser les activités.

de GIE s'active depuis toujours dans la transformation artisanale de l'arachide. Le sous-projet permettra de moderniser l'activité et d'améliorer le respect. Ce membership est de 160 francs et 80 tonnes (Jany)

**Préoccupations, craintes et risques majeurs identifiés**

- La faible assiette foncière de Ngando étant la principale contrainte mais la commune de Ngando a donné son accord par l'acte de libération de site et de
- Eligibilité du site par rapport à la commune de Ngando
- Le grand espace des terres autour du sous-projet
- Faible connaissance sur les bonnes pratiques et techniques de transformation moderne et de qualité
- Absence d'autorisation FRA-
- Problème de marché pour la commercialisation
- Faible capacité de financement par garanties
- L'approvisionnement en matière première et l'écartement
- Faible capacité en gestion et comptabilité
- Risque lié à l'innovation autour de la PTA
- Faiblesse de compétences et d'outils en gestion organisationnelle et techniques de négociation
- Faible réseau de partenaires pour les nouveaux produits ciblés et absence d'emballage de qualité
- Absence de mécanisme de suivi-évaluation de l'activité du groupement
- Risque d'accidents liés au travail.

Suggestions et recommandations majeures

- Organiser des visites d'échange
- Faciliter l'obtention de l'acte autorisation nécessaire. Impliquer les femmes de Biangouadio
- Faciliter l'accès au financement pour soutenir la production et faciliter la commercialisation
- Mettre en place une stratégie d'approvisionnement en matière premières et d'accès au marché
- Renforcer les capacités des travailleurs pour les techniques de fabrication des produits.
- Appuyer la mise en place d'équipements et matériel de protection pour garantir l'hygiène, la qualité et la sécurité de produit et de travailleurs
- Améliorer la participation des membres autour de l'activité
- Mettre en place des mécanismes de gestion pour éviter les conflits
- Renforcer les compétences en dynamique organisationnelle et gestion de conflits.

Président (e) de séance



Rapporteur



Autres signatures

Annexe 13 : Feuille de présence consultation publique PTA arachide à Nganda



Région: Kaolack  
 Département: Kaffrine  
 Commune: Nganda  
 Village: Ngandir seck

**FEUILLE DE PRESENCE**

Objet de la rencontre : Consultation des membres du GIE Ndimbélante sur le sous projet de mise en place de plateformes de transformation Agricoles / Arachides  
 Date : 17.11.2022 Lieu : GIE

N°	PRENOMS ET NOM	SEXE	FONCTION	STRUCTURE	ADRESSE E-MAIL	EMARGEMENT
01	Guaye Cisse	F	Présidente	GIE NDI MBELANTE	guayecisse77@gmail.com	[Signature]
02	Maty Guaye	F	Membre	"		[Signature]
03	DAKHO Ndaye	F	Membre	"	Neant	[Signature]
04	Sokhna NDAO	F	Membre	"	"	[Signature]

05	Fatou seck Diouf	F	Membre	GIE NDI MBELANTE	neant	[Signature]
06	Diana Cisse	F	Membre	GIE NDI MBELANTE	neant	[Signature]
07	Younoussa Diop	M	secrétaire	GIE NDI MBELANTE	mmadiop4@gmail.com	[Signature]
08	Satou Diaw	F	Membre	GIE NDI MBELANTE	neant	[Signature]
09	Die Cisse	F	Membre	"	"	[Signature]
10	Rokhy Mbaye	F	Membre	"	"	[Signature]
11	Aicha Dy Wally Ba	F	Environnement	MSA	aichady@gmail.com	[Signature]
12	Zbakhina Guye	M	Point focal	MSA	gabouja1994@gmail.com	[Signature]
13	El Hadji Fallou Dieng	M	Animateur	MSA	messidieng93@gmail.com	[Signature]

République du Sénégal  
Un Peuple - Un But - Une Foi



Pôle Régional d'Intervention (PRI).....*Est*.....

**Formulaire de prospection et de validation de site**

Intitulé du sous-projet *Mise en Place de Plateforme  
de transformation Agricole / Arachide*

Coordonnées géographiques du site

X : .....

X : .....

Y : .....

Y : .....

Éléments de vérification	Réponses
Statut du terrain (privé-public-classé) - à écarter si privé ou classé	Public mis à la disposition du GTE site situé dans la commune de Anagnadio
Superficie totale disponible ? (m <sup>2</sup> ou ha)	0,2 ha
Superficie prévue pour les travaux ? (m <sup>2</sup> ou ha)	2500 m <sup>2</sup>
Superficie à bâtir ? (m <sup>2</sup> )	400 m <sup>2</sup>
Type de sol ?	Latéritique - De K à DeK dur - Argile
Type de végétation sur le site ? Et importance/densité ?	0,3 Aça-directsi inolira exira 80 Combretum glaberrimum (regenerata ou)
Distance par rapport aux habitations, sites habituellement occupés par des tiers, des établissements relevant du public et des zones destinées à l'habitation, d'un cours d'eau, d'un lac, d'une forêt ou zone classée, ou zone dédiée à la culture ou au pâturage... ? (Eloignement, sur un rayon de 500 m au moins pour les sites sensibles)	- à 1,200 km de N'Gando - Coûté au proximité marcher de PEBAN - Aucune installation sur site - Site éloigné aux villages environnant et de plus 0,3 Kilomètre
Présence d'infrastructures ou autres occupations ou installations physiques sur le site ? Si oui préciser le type d'occupation ou exploitation ? Personne physique ou morale ?	Aucune installation ou infrastructures sur site
Existence de réseau ? Type (assainissement, adduction d'eau, téléphonique...) et profondeur ?	- Pas de réseau d'adduction d'eau - à 1 m de la ligne électrique HT
Zone inondable où situé dans une dépression ? Pente ?	Oui sur une petite portion de bas fond au milieu

Distance par rapport à une route principale (désenclavement) ?	Site situé sur la route Njenda-Keffu
Accessibilité site ? En hivernage aussi. Si non expliquez les contraintes	Oui site très accessible
Existence de délibération ? Où l'engagement de la collectivité territoriale ? Si oui donner les références du titre	Non - Mais la procédure est enclenchée avec la mairie de Namaganda
Implication communautés bénéficiaire sur le choix du site ou autres acteurs ? Leurs avis ?	Oui, selon les communautés et le terrain site accessible, surface suffisante, loin des habitations.
Autres informations pertinentes à signaler ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Carte qui permet de GIE</li> <li>- avoir jeffoir du plan par PROV. CV</li> <li>- Présence de mini-forage à moins de 200m du site</li> <li>- Point d'eau par renouvellement naturel (dure 1 mois après hivernage)</li> <li>- Site sur la route Njenda-Keffu</li> <li>- Site à moins de 1 km de la ligne NT</li> </ul>

Points critiques	Recommandations
<p>Absence de réseau d'adduction d'eau</p> <p>Proximité route et présence de petit marais temporaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudier la possibilité de raccourcir sur le mini-bras du GÉ Aut Joug membre de And Simelante.</li> <li>- A défaut prévoir un mini-bras par la PTA</li> <li>- <u>Implanter la PTA et 1<sup>er</sup> Est</u> à + 200 m de la route</li> </ul>
avis général et décision équipe/mission	Motifs
site retenu pour abriter les travaux sans réserve	
site retenu pour abriter les travaux sous réserve	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orli gater la délimitation</li> <li>- Résoudre le problème d'eau</li> </ul>
site non retenu	

Liste participants				
N°	Prénoms et Nom	Fonction/structure	Contacts	Signature
1	Guye Cisse	Président Ndimbati	775775784	
2	Younoussa Dial	SB. Ndimbati	779226231	
3	Aïkator Cisse	Président GSE Anal Jeff	775611959	
4	Naty Gueney	Représentant Ndimbati	783163223	
5	Aïcha Iday walig BA	Environnementale de MBA	MBA	
6	Jihad S Leck	Chef C. IS PODC	785328889	
7	Hachim Bass	Coordinateur PODC	7762224	
8	Anta Diouf	Coordinateur PCI-CENTRE Initiative PCI ENT	786390269	

05. Souleymane SAER. Expert Envi:  
 10. Djibril Sef Sedo CIE-ANX-PODC

Date 14. novembre 2022

Approbation



## Annexe 16 : Bilan sensibilisation des PP par MSA

N°	Régions	Communes	Localités	Types de réalisation	Observation	Nombres de personnes assistées a l'activité	
						M	F
<b>Activités N° 1</b>							
<b>Description de l'activité : Organiser des séances d'animation territoriale avec les SAR</b>							
1	Louga	Thiel	Hodioldé	Périmètre Maraicher	Une forte implication de la population dans la gestion du périmètre	42	14
2	Louga	Pete Ouarack	Dépal Mbaye	Périmètre Maraicher	Manque de motivation des membres de la SAR	29	1
3	Louga	Thiel	Wadane Djolof	Périmètre Maraicher		28	7
4	Saint Louis	Mbolo Birane	Baldiol 2	Périmètre Maraicher	Conflits d'intérêt entre la présidente de la SAR et les autres membres du bureau	27	11
5	Matam	Dabia	Saré Liou	Périmètre Maraicher	Mauvaise gestion des fonds placés en banque dans un compte courant	20	72
6	Tambacounda	Dialacoto	Dar Salam Fode	Périmètre Maraicher	Une mauvaise organisation du bureau	40	18
7	Tambacounda	Ndoga Babacar	Sare Bamol	Périmètre Maraicher	Manque d'engagement des membres	22	16
8	Tambacounda	Mereto	Koundiao Souare	Périmètre Maraicher	Pas les moyens financiers pour solder leur dette sur la facture d'eau	30	8
9	Tambacounda	Medina Kanene	Kahene	Périmètre Maraicher	Manque d'organisation du bureau	77	18 8
10	Kaolack	Médina Sabakh	Medina Santhie	Périmètre Maraicher	Une bonne implication de la population	20	26
11	Kaolack	Dramé Escale	Aynoumane	Périmètre Maraicher	Manque de communication interne	63	34

<b>12</b>	Diourbel	Taif	Keur Baba	Périmètre Maraicher	Manque de communication interne	<b>22</b>	<b>17</b>
<b>13</b>	Thiès	Ngoundian e	Séo Khaye	Périmètre Maraicher	Forte dynamique organisationnelle de la SAR	<b>27</b>	<b>11</b>
<b>TOTAL</b>						<b>447</b>	<b>423</b>